

**Lunetterie New Look Inc.**  
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

# Rapport annuel

Exercice terminé  
le 25 décembre

**2010**



lunetterie  
**NEWLOOK**  
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

<b>MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL</b>	<b>2</b>
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	<b>4</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>21</b>
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	<b>22</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	<b>23</b>
Bénéfice net, résultat étendu et déficit consolidés	<b>24</b>
Flux de trésorerie consolidés	<b>25</b>
Bilan consolidés	<b>26</b>
Notes aux états financiers consolidés	<b>27</b>
<b>ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS</b>	<b>42</b>

**Assemblée générale annuelle des actionnaires**  
**5 mai 2011 à 10 h 00**  
Le Centre Sheraton Montréal Hôtel  
1201,, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal, Québec

## Message du président du conseil

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

### CONVERSION DU FONDS EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Au début de l'année, la structure de l'entreprise en était une de fiducie ouverte connue sous le nom de Fonds de revenu Benvest New Look (le « Fonds ») et cotée à la Bourse de Toronto (BCI.UN). Au 2 mars 2010, le Fonds a été reconverti en une structure traditionnelle de société par actions portant le nom de Lunetterie New Look inc. (TSX : BCI). Les détails de la conversion sont publiés dans une circulaire d'information à l'intention des porteurs de titres datée du 29 janvier 2010 (laquelle est disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.newlook.ca](http://www.newlook.ca)).



Le présent rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 25 décembre 2010.

### VUE D'ENSEMBLE

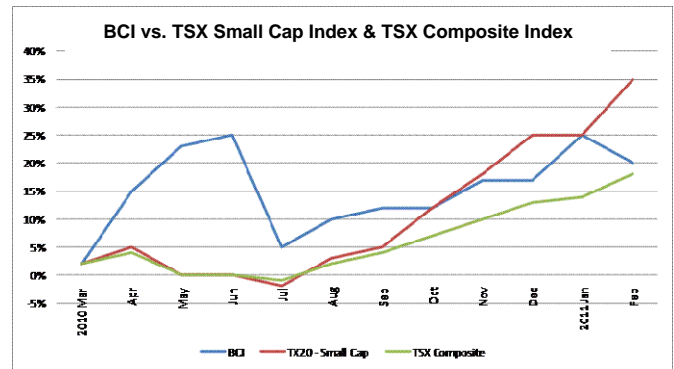
Les faits saillants de l'année sont les suivants :

- Le Fonds a été reconverti en une structure traditionnelle de société par actions en ayant Lunetterie New Look inc. à la fois comme société exploitante et société ouverte.
- Des revenus records de 70,8 millions \$ ont été atteints malgré les difficultés du deuxième trimestre.
- L'équipe de direction de la société a su identifier et corriger ces difficultés. Les revenus, la rentabilité et le bénéfice de deuxième trimestre et de l'exercice ont été affectés par un mix de produits défavorable et des problèmes de démarrage au laboratoire lors de l'implantation de la deuxième chaîne de production de lentilles HD.
- La direction a réussi à redresser la situation comme le démontre la performance nettement supérieure du quatrième trimestre de 2010 par rapport à celui de 2009 en termes de revenus, BAIIA<sup>(a)</sup> et bénéfice net.
- Grâce à sa solide capacité financière et opérationnelle, la société a pu annoncer, suite à la conversion, et maintenir une politique de dividende trimestriel de 0,15 \$ par action (0,60 \$ par année).
- Tous ces facteurs, combinés au redressement général des actions de sociétés de petite capitalisation au Canada, ont contribué à la solide performance du cours de l'action ordinaire de Lunetterie New Look durant l'année.

Les détails des résultats financiers et d'exploitation de New Look sont expliqués dans les sections *Message du président* et *Rapport de gestion* du présent rapport.

### PERFORMANCE À LA BOURSE

Du 1<sup>er</sup> janvier au 2 mars, les parts du Fonds se négociaient entre 5,75 \$ et 6,30 \$, le cours de clôture étant 6,09 \$ par part avant la conversion. Après celle-ci et jusqu'au 25 décembre 2010, les actions de la société se sont négociées entre 6,00 \$ et 8,29 \$, le cours de clôture étant 7,12 \$. Alors que les conditions générales du marché commencent à s'améliorer, les bons résultats de New Look ont permis à ses actions de surpasser l'indice du TSX Composite et de se comparer favorablement à l'indice des sociétés de petite capitalisation Small Cap Index (TX20).



### CONVERSION DU FONDS EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Tel qu'il est mentionné dans les rapports annuels antérieurs, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle législation concernant les fiducies de revenu cotées en bourse, imposant de nouveaux impôts et autres restrictions. Ces dispositions sont entrées en vigueur en 2011. De plus, au cours des dernières années, New Look a évalué de nouvelles opportunités pour étendre la gamme de ses produits et services à travers son réseau de magasins d'optique.

Compte tenu de ces considérations, nous avons entamé des discussions avec Sonomax santé auditive inc. (« Sonomax »), une société située à Montréal œuvrant dans le domaine de la protection auditive. Il en a résulté un plan d'arrangement supervisé par un tribunal ainsi qu'une restructuration impliquant le Fonds, New Look et Sonomax, le tout prenant effet le 2 mars 2010. Ce processus a réussi à atteindre deux objectifs : la conversion du Fonds en une structure d'entreprise traditionnelle et l'élargissement de la gamme de produits et services offerts par New Look.

À la suite de ce processus :

- Les porteurs de parts du Fonds (et d'actions échangeables de sa filiale exploitante) ont reçu, à parité numérique, des actions ordinaires de la nouvelle entité ouverte Lunetterie New Look inc. Les transactions n'ont pas causé de dilution aux porteurs de parts ni aux actionnaires.
- Lunetterie New Look inc. détient les actifs et exerce les activités antérieures du Fonds et de la filiale exploitante. Les fiduciaires, les administrateurs et les directeurs du Fonds et de la filiale sont devenus les administrateurs et les dirigeants de Lunetterie New Look inc.

## Message du président du conseil

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

- c) New Look a commencé à faire des distributions à ses actionnaires sous forme de dividendes trimestriels. Le taux trimestriel à ce jour est de 0,15 \$ (0,60 \$ par année) sous réserve des résultats d'exploitation en cours, à l'état du marché de l'optique dans lequel la société opère ainsi que d'autres facteurs normalement associés à la déclaration de dividendes par une société canadienne. Ces dividendes sont admissibles aux crédits d'impôts pour dividendes pour les particuliers résidant au Canada.

### PERSPECTIVES

La reconversion en une structure d'entreprise traditionnelle ne change en rien l'objectif en cours qui est de continuer d'augmenter les revenus et la rentabilité de New Look. Éventuellement, ceci résultera en une valeur d'entreprise croissante ainsi que des dividendes soutenus pour les actionnaires.

Avec son excellent modèle d'entreprise, New Look est en bonne position pour continuer de jouer un rôle clé dans l'évolution de l'industrie de l'optique au Québec et au Canada par une croissance interne, par des acquisitions et par une plus grande pénétration des marchés dans le réseau actuel de magasins.

### L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET LES ADMINISTRATEURS

Je félicite Martial Gagné et son équipe de direction chez Lunetterie New Look inc. : Jean-Luc Deschamps, Mario Pageau, France Reimnitz, Caroline Rouleau, Claire Boulanger et Marie-Josée Mercier. Un remerciement spécial aux nombreux employés de Lunetterie New Look inc. qui contribuent par leur travail quotidien au succès de l'entreprise. Finalement, un remerciement particulier aux membres du conseil d'administration de Lunetterie New Look inc. pour leur appui continu, leur aide et leurs conseils.

Nous sommes confiants que Lunetterie New Look inc. continuera sa progression en 2011.

**W. John Bennett**  
 Président du conseil  
 Lunetterie New Look inc.  
 16 mars 2011  
 Montréal, Québec

*a) La société définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liés aux placements de portefeuille, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions. Le BAIIA n'est pas une mesure reconnue par les principes comptables généralement reconnus au Canada («PCGR»). Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. La société croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR.*

## Message du président

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

### EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS 2010

Nous avons entamé l'année 2010 de façon très positive après avoir réalisé des résultats financiers et d'exploitation records dans l'année précédente. Notre attitude positive a été sérieusement mise à l'épreuve durant le deuxième trimestre alors que nous avons rencontré certaines embûches dans notre désir de bâtir une entreprise plus rentable. Ces embûches ont inclut un mix de produits défavorable ainsi que des difficultés au laboratoire lors de l'implantation de notre deuxième chaîne de production de lentilles HD. Nous avons rapidement identifié ces difficultés non récurrentes et terminé l'année en force même si les résultats sur l'ensemble ont été affectés par le deuxième trimestre.



Afin d'augmenter notre part de marché durant la deuxième moitié de l'année, nous nous sommes concentrés sur les ventes et le marketing, incluant la remise en vigueur de la promotion « 2 pour 1 ». Le succès de ces efforts ainsi que la plus grande capacité du laboratoire ont eut un impact très positif et ont généré des ventes, un BAIIA<sup>(a)</sup> et un bénéfice net records au dernier trimestre de 2010. Durant le quatrième trimestre, les revenus ont augmenté de 10,7 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 19,5 millions \$. Le BAIIA a été de 3,6 millions \$ pour le trimestre, une augmentation de 24 % par rapport à 2009 et plus de deux fois le BAIIA obtenu dans le quatrième trimestre de 2008. Nous avons terminé l'année sur une note très positive.

Les ventes totales pour l'année ont augmenté de 2,6 % et le BAIIA a atteint 10,3 millions \$, une baisse de 0,7 million \$ par rapport à 2009. Le bénéfice net de 2010 de 4,8 millions \$ est équivalent au bénéfice net record de 2009, soit 5,4 millions \$, si nous tenons compte la charge non-récurrente de 0,9 million \$ liée à la conversion du Fonds en société par actions. Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est demeuré fort et le niveau d'endettement n'a pas changé de façon significative.

L'agilité de l'équipe de direction ainsi que notre solide position financière sont des éléments clés pour New Look afin de maintenir notre rentabilité et notre position de leader dans les marchés du Québec et de l'est de l'Ontario. Nous continuerons d'offrir une sélection de produits à prix concurrentiels et des services professionnels exceptionnels contribuant ainsi à la satisfaction de la clientèle et à notre enviable réputation. Ces éléments font partie intégrante de nos valeurs d'entreprise et sont fondamentaux pour la croissance de nos revenus et, conséquemment, de notre performance financière.

### EXPANSION DU RÉSEAU DE MAGASINS / NOUVEAU MARCHÉ

Avec son modèle d'entreprise unique, New Look est en bonne position pour jouer un rôle clé dans l'évolution de l'industrie de l'optique au Québec et au Canada par une expansion géographique interne, l'acquisition de pratiques

indépendantes ou de chaînes d'opticiens ou d'optométristes et une plus grande pénétration des marchés de son réseau de magasins. New Look est un leader en produits et services de l'optique dans l'est du Canada. En date de ce rapport, son réseau comprenait 64 magasins d'optique, 57 au Québec et 7 dans la région d'Ottawa, Ontario. Nous avons présentement des engagements pour ouvrir trois nouveaux magasins. De plus, nous investirons plus de temps et d'énergie dans le secteur du commerce en ligne et évaluerons le marché des écouteurs personnalisés.

Le marché au détail de l'optique est en évolution au Canada et New Look est en bonne position pour surmonter les défis et tirer profit de toutes les opportunités rencontrées.

### INNOVATION DE PRODUITS ET EXPERTISE DE LABORATOIRE UNIQUE

En 2010, nous avons continué de développer et de bénéficier des innovations importantes établies dans les années antérieures dans le domaine de la fabrication numérique de lentilles progressives : les lentilles Evolution HD™ et Ultra Evolution HD™. La technologie HD est l'un des développements de l'industrie les plus significatifs au cours des dernières années et offre à la clientèle de New Look des lentilles plus claires et une vision améliorée. New Look a été l'un des leaders mondiaux dans l'adoption et la mise en marché de cette nouvelle technologie numérique. Cela a été possible parce que New Look possède l'un des laboratoires les plus développés en Amérique du Nord lui permettant ainsi de contrôler complètement la qualité et le service à la clientèle. L'avantage d'avoir notre propre laboratoire, en plus d'autres éléments clés de notre chaîne de valeurs, vient confirmer la position de New Look en tant que leader au Québec et dans l'est de l'Ontario.

### NEW LOOK CÉLÈBRAIT SON 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE EN 2010

New Look célèbre son 25<sup>e</sup> anniversaire en 2010. Du premier magasin au 64<sup>e</sup> ouvert récemment, les employés ont toujours contribué au succès de New Look. Certains d'entre eux sont encore avec nous après 25 ans et nous avons célébré avec eux cette contribution unique. Un remerciement spécial à ces employés et à tous les employés de New Look pour leur loyauté et leur contribution soutenue.

Un remerciement spécial aussi à notre clientèle qui continue de reconnaître la qualité de nos services professionnels et aux optométristes dans nos magasins qui ont effectué un nombre record d'examen de la vue en 2010.

Finalement, je tiens à remercier sincèrement mon équipe de direction ainsi que les membres du conseil pour leur précieuse collaboration.

**Martial Gagné, CMA**  
Président  
Lunetterie New Look inc.  
16 mars 2011  
Montréal, Québec

a) La société définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liés aux placements de portefeuille, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions. Le BAIIA n'est pas une mesure reconnue par les principes comptables généralement reconnus au Canada («PCGR»). Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. La société croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR.

**Lunetterie New Look Inc.**  
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

# Rapport de gestion

Exercice terminé le  
25 décembre

# 2010



Célébrant 25 ans de vision en 2010

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## FAITS SAILLANTS

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Benvest New Look (le «Fonds») a été converti en une société par actions portant le nom Lunetterie New Look inc. («New Look» ou la « société »). Aux fins comptables, New Look est le successeur du Fonds. Les faits saillants pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 25 décembre 2010 comparés à ceux des périodes correspondantes de 2009 sont les suivants :

	Quatrième trimestre		Année	
	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	19 514 \$	17 625 \$	70 778 \$	68 958 \$
Écart	10,7%		2,6%	
Écart attribuable aux magasins comparables	10,9%		1,7%	
BAIIA <sup>(a)</sup>	3 645 \$	2 939 \$	10 259 \$	10 966 \$
Écart	24,0%		(6,4%)	
% des produits tirés de l'optique	18,7%	16,7%	14,5%	15,6%
Bénéfice net attribué aux actionnaires ou porteurs de parts <sup>(b)</sup>	2 553 \$	1 556 \$	4 757 \$	5 417 \$
Écart	64,1%		(12,2%)	
Bénéfice net par action ou par part <sup>(b)</sup>				
De base	0,25 \$	0,16 \$	0,47 \$	0,55 \$
Dilué	0,25 \$	0,16 \$	0,47 \$	0,54 \$
Liquidités provenant de l'exploitation	3 446 \$	2 713 \$	9 853 \$	11 951 \$
Dépenses en immobilisations <sup>(c)</sup>	1 004 \$	1 322 \$	5 075 \$	5 297 \$
Émissions d'actions ou de parts	15 \$	39 \$	138 \$	990 \$
Augmentation (diminution) de la dette nette <sup>(d)</sup>	(1 004 \$)	(607 \$)	229 \$	(2 158 \$)
Dividende par action ou distribution par part <sup>(e)</sup>	0,150 \$	0,163 \$	0,462 \$	0,650 \$
Distributions, dividendes et impôts afférents <sup>(e)</sup>	1 504 \$	1 531 \$	4 584 \$	6 026 \$
En fin de période				
Actif total <sup>(f)</sup>			45 858 \$	37 697 \$
Dette nette <sup>(d)</sup>			9 533 \$	9 304 \$
Nombre de magasins <sup>(g)</sup>			63	63

- a) Se reporter à la rubrique BAIIA ci-dessous pour une définition et des commentaires sur le BAIIA.
- b) Les écarts du bénéfice net et du bénéfice net par action par rapport à l'année dernière sont expliquée dans la rubrique *Résultats d'exploitation*.
- c) Les dépenses en immobilisations incluent des montants financés par prise à charge de dettes et soldes de prix d'achat. Se référer à la rubrique *Liquidités* pour une conciliation des dépenses en immobilisations affectant les flux de trésorerie et les dépenses totales en immobilisations.
- d) La dette nette correspond à la dette à long terme, y compris la portion à court terme, et les emprunts bancaires à court terme nets de la trésorerie.
- e) Les montants de distributions et de dividendes mentionnés ci-dessus réfèrent aux montants déclarés pour la période. En 2009, les montants couvrent une période de 12 mois. En 2010, les montants couvrent une période de neuf mois car la politique de New Look est de déclarer des dividendes trimestriels et ce, à compter de mai 2010. Les dividendes pour le quatrième trimestre de 2010 ont été déclarés en mars 2011.
- f) L'augmentation de l'actif est principalement attribuable à l'ajout d'actifs d'impôts futurs découlant de la transaction avec Sonomax.
- g) En 2010, un magasin s'est ajouté et un autre a fermé.

## CONTEXTE

Le rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de New Look, de son prédécesseur, le Fonds, et de l'ancienne filiale portant également le nom Lunetterie New Look Inc., ainsi que de ceux d'une entité à détenteur de droits variables («EDDV»). La part des actionnaires ne donnant pas le contrôle apparaissant aux résultats financiers représente la part de l'EDDV dans le bénéfice et l'actif.

À moins que le contexte exige plus de précision, une référence à New Look dans ce rapport de gestion inclut une référence à l'ancienne filiale du Fonds et à la nouvelle entité résultant de la conversion du Fonds en société par actions.

Le présent rapport de gestion contient au besoin des énoncés prospectifs, des commentaires et analyses, fournis dans le but d'aider le lecteur à voir l'entreprise du point de vue de ses dirigeants. Ce rapport a pour but d'aider à mieux comprendre nos activités et il devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels et les notes afférentes.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans ce rapport est exprimée en dollars canadiens et est établie suivant les principes comptables généralement reconnus («PCGR») au Canada.

Des renseignements additionnels sur New Look et le Fonds sont disponibles sur le site web [www.newlook.ca](http://www.newlook.ca). Les documents d'information continue de New Look et du Fonds, y compris les rapports de gestion annuels et trimestriels, les états financiers annuels et trimestriels, les formulaires de procuration, les circulaires d'information et les divers communiqués de presse émis par le Fonds et New Look sont également disponibles par le truchement du système SEDAR sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

New Look est un chef de file dans l'Est du Canada dans les produits et services d'optique. Au 25 décembre 2010, son réseau comprenait 63 magasins dont 56 sont situés dans la province de Québec alors que sept de ces magasins desservent la région d'Ottawa, en Ontario. New Look exploite un laboratoire de transformation complète de verres, lequel est situé à Ville St-Laurent au Québec.

## QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2010

Le bénéfice net consolidé du quatrième trimestre de 2010 comparé à celui du quatrième trimestre de 2009 se présente comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 514</b>	<b>17 625</b>
Coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	15 869	14 686
<b>Bénéfice avant les éléments ci-dessous</b>	<b>3 645</b>	<b>2 939</b>
Amortissement	1 150	885
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts (revenus d'intérêts, nets des frais financiers)	131	(9)
Rémunération sous forme d'options	16	27
	1 297	903
<b>Bénéfice avant les éléments suivants</b>	<b>2 348</b>	<b>2 036</b>
Gain net (perte nette) sur change	(9)	12
Recouvrement de dépenses lié aux placements de portefeuille antérieurs		48
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>2 339</b>	<b>2 096</b>
Impôts sur les bénéfices	(197)	555
<b>Bénéfice net et résultat étendu</b>	<b>2 536</b>	<b>1 541</b>
Bénéfice net attribué à		
Part des actionnaires sans contrôle	(17)	15
Actionnaires de New Look ou porteurs de parts du Fonds	2 553	1 526
	2 536	1 541
<b>Bénéfice net par action ou par part</b>		
De base et dilué	0,25	0,16

Les principaux éléments du flux de trésorerie du quatrième trimestre de 2010 comparés à ceux du quatrième trimestre de 2009 sont les suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Activités d'exploitation	3 485	3 023
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement	(39)	(310)
<b>Entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation</b>	<b>3 446</b>	<b>2 713</b>
Investissement		
Encaissement du produit entiercé provenant de la vente d'un placement de portefeuille		942
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(765)	(1 334)
Achats d'une pratique	(120)	
Autre	50	50
Financement		
Variation des emprunts bancaires		280
Remboursement de la dette à long terme	(1 030)	(92)
Distributions et dividendes versés	(1 504)	(1 495)
Impôts exigibles liés aux dividendes versés		(248)
Rachat de parts		(176)
Autre	15	169
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	<b>92</b>	<b>809</b>

Les revenus du quatrième trimestre de 2010 ont augmenté de 1,9 millions \$, soit 10,7 % par rapport au trimestre correspondant de 2009. Les revenus des magasins comparables ont augmenté de 10,9 % et le BAIIA a augmenté de 706 000 \$ ou 24 % par rapport à l'année dernière. Finalement, le bénéfice net a augmenté de 995 000 \$ par rapport au quatrième trimestre de 2009. La direction croit que cette performance est attribuable à différents facteurs, notamment la promotion «2 pour 1» qui a eu lieu pendant le quatrième trimestre.

Les résultats et le flux de trésorerie consolidés de la société pour le quatrième trimestre de 2010 reflètent les comptabilisations suivantes :

- Des frais totalisant 464 000 \$, incluant la radiation d'immobilisations corporelles liées à la fermeture d'un magasin;
- Les ajustements de fin d'exercice aux frais d'impôts lesquels résultent en une charge négative de 197 000 \$;
- L'acquisition d'une pratique à Drummondville. Les détails sont inclus dans la note 8 des états financiers;
- L'investissement dans un magasin à Sorel, Québec, ouvert en 2011;
- La relocalisation du magasin de Saint-Georges, Québec;
- D'autres dépenses en immobilisations liées à la maintenance continue des équipements en magasin et au laboratoire.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## VUE D'ENSEMBLE POUR L'EXERCICE 2010

### Conversion du Fonds en société par actions

Le Fonds était une fiducie à capital variable et à but restreint non constitué en société et établie en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 15 mars 2005. Le Fonds avait pour but de détenir des titres de l'ancienne New Look, une société exerçant ses activités dans le secteur des services de l'optique. Les parts du Fonds étaient inscrites à la Bourse de Toronto (BCI.UN).

La nouvelle entité New Look résulte de la conversion du Fonds en société par actions en date du 2 mars 2010, suite à un arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'arrangement a impliqué le Fonds, sa filiale antérieure ainsi que Sonomax santé auditive inc. (« Sonomax »). L'arrangement a été approuvé par les porteurs de parts du Fonds et les détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne entité New Look lors d'une réunion spéciale tenue le 26 février 2010. Il a par la suite été ratifié par la Cour Supérieure du Québec. Par conséquent, la nouvelle entité New Look a pris la relève de la filiale du Fonds dans le domaine de l'optique en plus d'exercer des activités de distribution de protecteurs auditifs et écouteurs. Les actions de New Look sont inscrites à la Bourse de Toronto (BCI).

### Motif et avantages de la conversion

En 2007, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle législation concernant les «entités intermédiaires de placement déterminées», tel le Fonds, imposant de nouveaux impôts sur les distributions et d'autres restrictions. Ces dispositions ont été mises en vigueur en 2011. En même temps, les règles fiscales permettent la conversion d'une fiducie en société par actions sans imposition immédiate si la conversion est complétée avant 2013. Le Fonds a étudié plusieurs options et a conclu qu'à la suite de ces nouvelles règles, le retour à une structure de société par actions avant 2011 était la meilleure alternative.

De plus, depuis plusieurs années, New Look étudiait diverses opportunités pour élargir sa gamme de produits et services dans ses magasins d'optique tout en surveillant les tendances de l'industrie aux niveaux canadien et international. Il en a résulté que la direction a entamé des discussions avec Sonomax, une compagnie basée à Montréal, désirant vendre une partie de son entreprise de distribution afin de poursuivre sa stratégie annoncée antérieurement de devenir une société de développement de produits et de concession de licences. Le 21 janvier 2010, un plan d'arrangement a été signé avec Sonomax afin d'atteindre l'objectif de reconversion en société par actions et, par la même occasion, élargir la gamme de produits et services de New Look.

Les avantages clés de la conversion du Fonds en société par actions ont compris :

- Un plus grand accès aux marchés des capitaux propres et un accroissement de l'intérêt des investisseurs dans les actions de New Look compte tenu de l'importance décroissante du marché des fiducies de revenu;
- Les actifs et les appareils de protection auditive de Sonomax sont un complément aux produits et services de lunetterie vendus dans les magasins de détail du réseau de New Look;
- L'arrangement a constitué un moyen efficace et efficient de convertir une fiducie de revenu en société par actions sans incidence fiscale défavorable pour le Fonds, les porteurs de parts ou les porteurs d'actions échangeables de New Look;
- La conversion a entraîné une structure de capital simplifiée et plus efficiente par l'élimination des actions échangeables de New Look; et
- New Look a acquis des actifs d'impôts futurs.

### Details de la conversion

L'arrangement et des opérations ultérieures ont donné lieu aux résultats suivants :

- Chaque part du Fonds et chaque action échangeable de New Look ont été remplacées à parité numérique par des actions ordinaires de la nouvelle entité New Look;
- Les anciens fiduciaires et dirigeants du Fonds (ainsi que de l'ancienne New Look) sont devenus les administrateurs et les gestionnaires de la nouvelle entité New Look;
- La nouvelle entité New Look détient les actifs et l'entreprise de l'ancienne New Look et en continue l'exploitation. Elle détient aussi une licence de distribution de protecteurs auditifs et d'écouteurs de même que des stocks et l'ameublement qui s'y rapportent
- L'investissement dans Sonomax a été de 1 740 000 \$, soit 1 566 000 \$ en trésorerie et 174 000 \$ en actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années;
- Les actions ordinaires de la nouvelle entité New Look sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole BCI. La conversion n'a causé aucune dilution du nombre d'actions par rapport au nombre de parts et d'actions échangeables en cours immédiatement avant la conversion ni aucun changement dans les participations respectives des porteurs de parts du Fonds et des détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne New Look;
- Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de la nouvelle entité New Look avec les mêmes conditions que celles prévalant en vertu du régime d'options du Fonds;
- Pour fins comptables, la nouvelle entité New Look est la continuité du Fonds. La valeur aux livres des actifs et des passifs du Fonds est devenue la valeur aux livres de la nouvelle entité New Look.

Dans le cadre de la restructuration, la politique du Fonds de déclarer des distributions mensuelles a été remplacée par la politique de New Look de déclarer des dividendes trimestriels. Le taux trimestriel initial a été établi à 0,15 \$ (0,60 \$ par année), sujet aux résultats d'exploitation en cours, à l'état du marché de l'optique et d'autres facteurs normalement associés à la déclaration de dividendes par une société. Ces dividendes seront généralement admissibles aux crédits d'impôts pour dividendes pour les particuliers résidant au Canada. En 2009, environ seulement 36 % des distributions du Fonds étaient composées de dividendes. Un dividende «de transition» couvrant la période du 3 mars au 27 mars 2010 au montant de 0,05 \$ a été payé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010. Un dividende de 0,15 \$ par action a aussi été payé le 31 août 2010 et le 30 novembre 2010. Le 16 mars 2011, un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire a été déclaré aux actionnaires inscrits au 25 mars 2011, payable le 31 mars 2011.

Les détails de la conversion sont publiés dans une circulaire d'information datée du 29 janvier 2010 et déposée par le Fonds sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La circulaire d'information est aussi disponible sur le site internet de New Look à [www.newlook.ca](http://www.newlook.ca).

### Performance financière et activités d'investissement et de financement

À l'exception du deuxième trimestre, le bénéfice et le BAIIA (voir description ci-dessous) ont augmenté en 2010 par rapport à 2009. Les résultats du premier trimestre ont été affectés par des frais non-récurrents de 853 000 \$ découlant de la conversion en société par action. Les modestes résultats du deuxième trimestre ont été causés par des problèmes significatifs mais bien identifiés. Dans son engagement à ramener la rentabilité au niveau habituel, la direction a pris des décisions appropriées qui ont eu un impact positif aux troisième et quatrième trimestres. Ces deux trimestres ont

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

montré une augmentation du chiffre d'affaires, du BAIIA et du bénéfice net par rapport à l'année dernière. Se référer au *Résumé des résultats trimestriels* pour plus de détails.

La société a investi 5,1 millions \$ en dépenses d'immobilisations qui peuvent se résumer ainsi :

- Acquisition de Sonomax,
- Achat de biens d'équipement, et
- Agrandissement et rénovations de magasins

L'ajout d'une deuxième chaîne de production HD fait partie de nos efforts continus d'adapter les nouvelles technologies dans notre laboratoire dans le but d'améliorer la productivité et la qualité de nos produits et offrir des produits et services à valeur ajoutée.

Un magasin a été fermé à Montréal afin d'assurer le maintien de nos normes élevées de qualité pour nos magasins. En rapport avec cette fermeture, des frais de 464 000 \$, incluant la radiation d'actifs, ont été enregistrés dans le quatrième trimestre de 2010.

Les investissements ont été financés par des liquidités provenant de l'exploitation, des emprunts à long terme, des prises en charge de dettes ainsi que des soldes de prix d'achat. Les activités de financement, incluant le paiement des distributions, des dividendes et des impôts afférents totalisant 5,2 millions \$, ont résulté en une augmentation de seulement 229 000 \$ de la dette nette. Se référer au chapitre *Liquidité* pour plus de détails.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Chiffre d'affaires en optique

Le chiffre d'affaires en optique en 2010 a augmenté de 2,6 % par rapport à l'année dernière. De cette augmentation, 1,7 % est attribuable aux magasins comparables, soit les magasins ouverts avant 2009. La différence est attribuable à l'ajout de trois magasins depuis le début de 2009.

La performance des magasins comparables a été affectée positivement par une augmentation du nombre de lunettes vendues. Le quatrième trimestre a contribué de façon significative à ce résultat. La direction croit que les promotions toujours attrayantes, telle la promotion «2 pour 1», ont permis ce résultat.

### Coût des ventes

Le coût des ventes se résume comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Montants inclus dans le coût des matériaux, main d'œuvre directe et des frais d'exploitation, de vente et d'administration	32 878	30 775
<i>% du chiffre d'affaires</i>	46,5%	44,6%
Montants inclus dans l'amortissement	931	917
	33 809	31 692

Les matériaux utilisés et reflétés dans le coût des ventes comprennent principalement les montures, les lentilles et les fournitures de production. Les gains et pertes de change liés aux marchandises vendues sont inclus dans le coût des ventes. Ce dernier comprend aussi les frais d'exploitation du laboratoire et du centre de distribution de même que le coût des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs. L'amortissement des biens utilisés à ces fins est également attribué au coût des ventes.

Le ratio du coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe et des frais d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires a augmenté de 1,9 point en 2010 par rapport à l'année dernière. L'augmentation est principalement attribuable aux coûts de production de lentilles plus élevés au cours des deux premiers trimestres de 2010 de même qu'aux coûts plus élevés des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs. La hausse des coûts de production de lentilles a découlé de la nécessité d'externaliser la production durant l'installation et le rodage d'une deuxième chaîne de production HD, ce qui a été complété au troisième trimestre.

La variation de la composante amortissement du coût des ventes reflète l'ajout d'un magasin en 2010.

### Autres frais d'exploitation

Les autres frais d'exploitation comprennent les frais d'occupation, les frais de vente et les frais généraux des magasins, de même que les dépenses de marketing et d'administration générale, lesquelles comprennent aussi des frais d'occupation. L'amortissement est traité séparément. Les montants impliqués sont les suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Autres frais d'exploitation	27 641	27 217
<i>% du chiffre d'affaires</i>	39,1%	39,5%
<i>Écart</i>	424	

Malgré l'augmentation générale des salaires, des frais de marketing et des frais d'occupation, le ratio des autres frais d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires a diminué de 0,4 point par rapport à l'année dernière.

### BAIIA

New Look définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, net des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut aussi tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liés aux placements de portefeuille antérieurs, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions.

Le BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada. Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. New Look croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR. Le bénéfice net et le BAIIA sont conciliés comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net	4 762	5 424
Amortissement	3 950	3 270
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts	405	321
Rémunération sous forme d'options	88	146
Perte nette (gain net) de change	(6)	212
Frais de conversion en société par actions	853	
Recouvrement de frais liés aux placements de portefeuille antérieurs		(84)
Impôts sur les bénéfices	207	1 677
<b>BAIIA</b>	<b>10 259</b>	<b>10 966</b>
<i>Écart en \$</i>	<i>(707)</i>	
<i>Écart en %</i>	<i>(6,4%)</i>	
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>14,5%</i>	<i>15,9%</i>

Les résultats du deuxième trimestre ont affecté négativement le BAIIA de 2010 par rapport à l'an dernier. Les trois autres trimestres montrent une augmentation du BAIIA par rapport à l'année dernière. Se référer au chapitre *Résumé des résultats trimestriels*.

## Amortissement

Les charges d'amortissement ont varié comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Amortissement d'immobilisations corporelles	3 205	2 864
Amortissement des actifs incorporels	745	406
	<b>3 950</b>	<b>3 270</b>

La variation des charges d'amortissement des immobilisations corporelles reflète les ajouts et rénovations continues des magasins ainsi que l'ajout d'équipement pour le laboratoire et les magasins. Elle inclut aussi une radiation de 164 000 \$ liée à la fermeture d'un magasin.

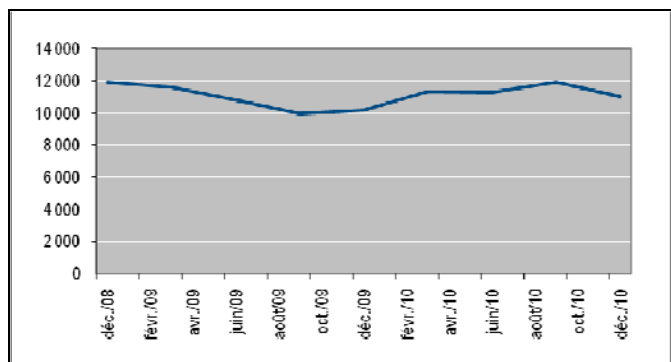
L'augmentation des charges d'amortissement des actifs incorporels reflète, entre autres, l'acquisition en mars 2010 de droits de distribution de protecteurs auditifs et d'écouteurs+. La valeur aux livres de ces droits, établie à 1,019 000 \$, est amortie sur une période de 24 mois débutant en avril 2010.

## Frais financiers, nets des revenus d'intérêts

Le tableau suivant affiche les principaux éléments des frais financiers de même que les revenus d'intérêts pour 2010 et 2009.

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	338	289
Intérêts sur emprunts bancaires et autres intérêts	12	76
	<b>350</b>	<b>365</b>
Frais financiers	57	30
Revenus d'intérêts	(2)	(74)
	<b>405</b>	<b>321</b>

Le graphique suivant démontre le solde total de la dette à long terme et de la dette à court terme depuis le début de 2009.



Les intérêts sur la dette à long terme ont augmenté en 2010 par rapport à l'année dernière en raison d'emprunts de 3,7 millions \$ en 2010. Ces emprunts ont servi à financer des dépenses en immobilisations totalisant 5 090 000 \$ en 2010.

Les frais d'intérêts ont diminué en 2010 par rapport à l'année dernière parce que certaines dettes comportant un taux d'intérêt approximatif de 9 % ont été remboursées alors que de nouveaux emprunts portaient intérêt à un taux moindre.

Au 25 décembre 2010, 91 % de la dette portait intérêt à un taux variable moyen de 3,3 %.

Les frais de financiers sont composés principalement de commissions d'attente ainsi que des frais courus pour la révision des facilités de crédit. Les revenus d'intérêts n'ont pas été significatifs entendu que les fonds générés par l'exploitation ont été investis en immobilisations, distribués ou utilisés pour rembourser la dette.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

## Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change sont dus à la fluctuation du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien sur les actifs et passifs libellés en ces devises ainsi qu'aux contrats de change. Les principales composantes de ces actifs et passifs au 25 décembre 2010 étaient les suivantes :

Trésorerie	USD	40
Comptes fournisseurs	USD	470
Contrats de change en \$ US (passif)	CAD	38

Les gains et pertes de change liés au coût des marchandises vendues sont reflétés dans le coût des ventes; la perte nette en provenant s'est élevée à 69 000 \$ en 2010. D'autres gains et pertes de change sont montrés séparément à l'état des résultats; en 2010, ils représentent un gain net de 6 000 \$, principalement composé de la variation de la valeur non réalisé de contrats de change.

La direction a établi une politique visant à couvrir par des contrats de change approximativement 50 % des achats en dollars américains prévus pour les prochains douze mois. Au 25 décembre 2010, des contrats de change pour l'achat de 1 050 000 \$ US à un taux moyen de 1,046 étaient en cours, alors que le cours au comptant était à 1,006. Comme la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, les changements de juste valeur des contrats de change sont comptabilisés dans les résultats.

## Frais de conversion en société par actions

Les frais de conversion du Fonds en société par actions se rapportent principalement aux frais juridiques engendrés par la préparation de documents complexes et volumineux concernant le plan d'arrangement ainsi que les diverses étapes de restructuration. Ils incluent aussi des frais provenant de la Bourse de Toronto, des frais comptables, des frais d'impression ainsi qu'une assurance responsabilité couvrant les actes antérieurs du Fonds. Ces coûts représentent 853 000 \$ en 2010.

## Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts se rapporte essentiellement à l'ancienne New Look et à la nouvelle entité New Look depuis la conversion en société par actions le 2 mars 2010. Le Fonds était une fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, son revenu n'était pas assujéti à l'impôt dans la mesure où il était distribué aux porteurs de parts. Puisque tous ses revenus ont été distribués, le Fonds n'a pas eu de revenu imposable depuis son début en 2005 jusqu'à sa conversion en société par actions le 2 mars 2010.

Le taux d'imposition effectif applicable à la nouvelle entité New Look est approximativement de 3 % après l'amortissement du crédit reporté décrit à la note 8 des états financiers pour 2010. Ce crédit reporté provient de la transaction avec Sonomax en mars 2010 résultant en l'acquisition d'actifs d'impôts futurs reliés à l'équivalent de 30 millions \$ en pertes fiscales. La charge de 207 000 \$ en 2010 tient compte de la radiation d'actifs d'impôts futurs cumulés avant la conversion du Fonds en société par actions, et dont la valeur est devenue nulle à la suite de la conversion.

## Bénéfice net

Le bénéfice net pour 2010 se compare à celui de 2009 comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires ou porteurs de parts	4 757	5 417
<i>Écart en \$</i>	<i>(660)</i>	
<i>Écart en %</i>	<i>(12%)</i>	
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>6,7%</i>	
Bénéfice net par action ou par part		
De base	0,47	0,55
Dilué	0,47	0,54

Le bénéfice net pour 2010 tient compte des dépenses non-récurrentes suivantes :

- Frais de conversion en société par actions de 853 000 \$;
- Frais de 464 000 \$ liés à la fermeture d'un magasin au quatrième trimestre; et
- Radiation d'actifs d'impôt futurs de l'ordre de 196 000 \$ à la suite de la conversion en société par actions.

D'un autre côté, la société a bénéficié d'une réduction de charges d'impôts à cause de l'amortissement du crédit différé.

Pour plus de certitude, il y a lieu de rappeler que la conversion en société par actions n'a pas engendré de dilution du capital compte tenu que les parts du Fonds et les actions échangeables de l'ancienne New Look ont été échangés à parité numérique contre des actions ordinaires de la nouvelle entité New Look.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant est un résumé des résultats trimestriels consolidés non vérifiés pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010 comparés aux résultats des trimestres correspondants de 2009.

	Mars		Juin		Septembre		Décembre		4 trimestres	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	17 312	16 743	17 383	18 144	16 569	16 466	19 514	17 625	70 778	68 978
<i>% du chiffre d'affaires</i>	24%	24%	25%	26%	23%	24%	28%	26%	100%	100%
BAIIA	2 524	2 502	1 848	3 337	2 242	2 188	3 645	2 939	10 259	10 966
<i>% du chiffre d'affaires</i>	14,6%	14,9%	10,6%	18,4%	13,5%	13,3%	18,7%	16,7%	14,5%	15,9%
Gain (perte) de change	(7)	27	22	(136)		(115)	(9)	12	6	(212)
Frais de conversion en société par actions	757		96						853	
Bénéfice net attribué aux actionnaires ou porteurs de parts	678	1 305	454	1 732	1 072	824	2 553	1 556	4 757	5 417
Bénéfice net par action ou part <sup>(a)</sup>										
De base	0,07	0,13	0,05	0,17	0,11	0,08	0,23	0,16	0,46	0,54
Dilué	0,07	0,13	0,05	0,17	0,11	0,08	0,23	0,16	0,46	0,54
Dividende par action ou distribution par part <sup>(b)</sup>	0,112	0,163	0,050	0,163	0,150	0,163	0,150	0,163	0,462	0,652

- a) Le bénéfice net par action ou part pour une période de 12 mois peut ne pas correspondre au total des bénéfices nets trimestriels par action ou part entendu qu'un calcul distinct est fait pour chaque trimestre ou période de 12 mois.
- b) Les distributions déclarées au premier trimestre de 2010 couvrent la période du 1 janvier au 2 mars 2010, soit la date de conversion en société par actions. Un dividende de 0,05 \$ par action couvrant la période du 3 au 27 mars 2010 a été versé le 31 mai 2010. Deux autres dividendes de 0,15 \$ chacun ont été versés pour couvrir la période allant jusqu'en septembre 2010. Un dividende de 0,15 \$ par action, payable le 31 mars 2011 a été déclaré le 16 mars 2011.

Ce tableau montre qu'à l'exception du deuxième trimestre, le chiffre d'affaires et le BAIIA ont augmenté à chaque trimestre de 2010 par rapport aux trimestres correspondants de 2009. Le bénéfice net a augmenté de façon significative dans les troisième et quatrième trimestres par rapport à l'année dernière.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

## LIQUIDITÉS

Le tableau suivant montre les principaux éléments du flux de trésorerie pour 2010 et 2009 :

	2010	2009
	\$	\$
Activités d'exploitation	8 944	10 453
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement	909	1 498
Entrées de liquidités provenant de l'exploitation	9 853	11 951
Investissement		
Encaissement du produit entiercé provenant de la vente d'un placement de portefeuille		942
Remboursement d'avances	50	50
Achats d'immobilisations corporelles et incorporels	(3 096)	(3 995)
Transactions d'entreprises	(1 686)	(200)
Versements sur des soldes de prix d'achat	(237)	
Financement		
Variation des emprunts bancaires	(1 660)	(2 374)
Emprunts à long terme	3 705	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 251)	(1 152)
Incitatifs à la location	90	284
Émission de parts	138	990
Distributions et dividendes versés	(5 064)	(5 893)
Impôts exigibles afférents aux dividendes versés	(185)	(990)
Augmentation de la trésorerie	657	361
Trésorerie au début	839	478
Trésorerie à la fin	1 496	839

## Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation avant la variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement ont généré 8 944 000 \$ en 2010 par rapport à 10 453 000 \$ en 2009. La diminution reflète essentiellement la variation du BAIIA et des coûts additionnels liés à la conversion en société par actions.

Une entrée de fonds de 909 000 \$ a aussi été générée en 2010 par la variation des éléments hors caisse suivants du fonds de roulement :

	2010	2009
	\$	\$
Diminution (augmentation) des débiteurs	(40)	132
Recouvrement de crédit d'impôts pour R&D	146	76
Diminution des stocks	66	1 017
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(94)	191
Augmentation des comptes créditeurs et frais courus	901	122
Diminution des impôts à payer	(70)	(40)
Augmentation de la trésorerie	909	1 498

Bien que le nombre de magasins était le même en 2010 et en 2009, les stocks des magasins et du centre de distribution ont diminué de 597 000 \$ suivant des initiatives continues à l'égard de la gestion des stocks. Les produits en cours ont augmenté d'environ le même montant en raison de l'augmentation des commandes de ventes en décembre dernier.

L'augmentation des comptes créditeurs et des frais courus, d'un montant de 901 000 \$, est essentiellement due à l'augmentation des dépôts de clients relativement aux commandes en cours ainsi qu'à des sommes reçues pour le compte d'un tiers. L'encaissement de crédits pour la recherche et le développement a aussi contribué favorablement à l'encaisse.

## Activités d'investissement

Les investissements en immobilisations corporelles, en acquisitions d'entreprises et en actifs incorporels totalisent 5 090 000 \$ en 2010 par rapport à 5 297 000 \$ en 2009. Les investissements de 2010 se rapportent aux ajouts suivants :

- Acquisition de Sonomax,
- Achat de biens d'équipement, et
- Agrandissement et rénovations de magasins

La restructuration avec Sonomax n'a pas seulement amené la conversion du Fonds en société par actions mais aussi l'acquisition d'une licence de distribution de protecteurs auditifs et d'écouteurs ainsi que du stock, de l'ameublement et des actifs d'impôts futurs. L'investissement de 1 740 000 \$ a été payé en argent sauf un solde de 174 000 \$ lequel a pris la forme d'actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années. Ces actions sont assujetties à un contrat d'entiercement pour assurer le respect de certaines garanties.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les investissements dans des actifs à long terme et leur financement :

	2010	2009
	\$	\$
Achat d'immobilisations corporelles	2 980	3 581
Transaction avec Sonomax, net du crédit reporté	1 740	
Actifs obtenus par acquisitions d'entreprises, net de l'encaisse	239	1 281
Achat d'immobilisations incorporelles	116	435
	5 075	5 297
Prise à charge de dettes		269
Solde de prix d'achat	279	654
Passifs d'impôt futurs	14	179
Montant déboursé, selon l'état des flux de trésorerie	4 782	4 195
Total des dépenses en immobilisations	5 075	5 297

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

## Activités de financement

En 2010, la banque a reporté l'échéance des facilités de crédit « Evergreen » au 30 mai 2012. Ainsi, aucun remboursement de capital sur les avances reçues à même ce crédit ne sera exigé d'ici cette date.

En 2010, de nouveaux emprunts à même le crédit Evergreen totalisaient 3 705 000 \$. Une portion de 1 566 000 \$ a été utilisée lors de l'acquisition de Sonomax. Le solde a couvert d'autres dépenses en immobilisations faites au cours de l'année.

Les remboursements sur la dette à long terme en 2010, totalisant 1 251 000 \$, comprennent un montant de 1 million \$ sur les avances à même le crédit Evergreen. D'autres remboursements sur la dette à long terme ont été faits selon l'échéancier prévu.

La société a diminué sa dette bancaire à court terme de 1 660 000 \$ pour l'amener à zéro à la fin de 2010. La dette antérieure découlait essentiellement de dépenses en immobilisations.

Le montant total des distributions et des dividendes versés en 2010 a diminué par rapport à 2009. Ceci est dû à la conversion du Fonds en société par actions en mars 2010. Le montant de 2009 couvrait 12 versements mensuels. Se référer au chapitre *Distributions et dividendes* pour plus de détails.

La plupart des nouveaux baux prévoient le paiement d'incitatifs par les propriétaires à New Look. Ces incitatifs ont représenté une source de liquidités de 90 000 \$ en 2010.

L'émission de parts à des administrateurs et des cadres suite à l'exercice d'options attribuées en vertu du régime d'options a représenté un encaissement de 138 000 \$ en 2010.

La dette à long terme a également augmenté en raison d'opérations hors caisse, soit le solde de 174 000 \$ lié à la restructuration avec Sonomax. Bien que ce solde soit sous la forme d'actions privilégiées, il est considéré comme une dette aux fins comptables parce qu'il est prévu que le montant sera racheté au cours des deux prochaines années.

## Impôt lié aux dividendes sur actions échangeables

Les dividendes sur les actions échangeables étaient assujettis à un impôt spécial de 50 %, en vertu de la Partie VI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Cet impôt est parfois décrit comme un « impôt anticipé » des sociétés puisqu'il cause dans une grande mesure une diminution des impôts, exigibles ou futurs, sur les bénéfices des sociétés. En 2010, la portion exigible de l'impôt qui n'a pas été compensée par une réduction correspondante de l'impôt exigible sur les bénéfices est estimée à 185 000 \$. Ce montant augmente les actifs d'impôts futurs car il est prévu qu'il réduira les impôts futurs, à l'exception d'un montant de 16 000 \$ qui ne sera pas recouvré et, par conséquent, est additionné au déficit. L'impôt de la partie VI.1 ne s'applique pas aux dividendes sur les actions ordinaires; ainsi aucun impôt n'est couru depuis la restructuration du 2 mars 2010.

## Engagement de capital

L'ensemble des dépenses d'immobilisations présentement engagées par le conseil s'élève à plus de 4,7 millions \$. Les investissements importants prévus concernent l'ouverture de trois magasins, des rénovations importantes de quatre magasins, l'ajout d'équipement au laboratoire et l'ajout d'équipement optique dans les magasins. Le renouvellement du matériel informatique et les améliorations apportées à l'aspect visuel des magasins font aussi partie des investissements projetés. Les investissements seront financés par le fonds provenant de l'exploitation et, au besoin, par des emprunts à même le crédit Evergreen.

## Obligations contractuelles

Le tableau suivant est un résumé des obligations contractuelles de la société :

Obligations contractuelles	Paiements exigibles						
	Total	2011	2012	2013	2014	2015	et après
Dette à long terme <sup>(a)</sup>	11 029	503	1 842	2 633	2 509	2 500	1 042
Location-exploitation	46 403	8 799	8 126	7 265	6 497	5 514	10 202
Obligations d'achats <sup>(b)</sup>	314	314					
<b>Total</b>	<b>57 746</b>	<b>9 616</b>	<b>9 968</b>	<b>9 898</b>	<b>9 006</b>	<b>8 014</b>	<b>11 244</b>

a) La dette à long terme inclut des avances de 10 millions \$ faites à même le crédit Evergreen. Bien que la direction s'attende à ce que le crédit Evergreen soit renouvelé annuellement, il est fait l'hypothèse dans le tableau ci-dessus que cette dette sera remboursée en 48 versements mensuels égaux à compter de juin 2012.

b) Les obligations d'achat concernent des immobilisations corporelles seulement.

## Facilités de crédit

Les facilités de crédit ont été renouvelées en juillet 2010.

Le principal changement est le report de l'échéance du crédit rotatif Evergreen au 30 mai 2012. De plus, 90 jours après la fin de chaque exercice financier, New Look aura l'option de prolonger l'échéance du crédit, sous réserve de l'approbation de la banque, d'une période additionnelle de 12 mois de façon à maintenir une période de rotation de 24 mois. Ainsi, le remboursement de toutes les avances faites en vertu du

crédit Evergreen et totalisant 10 000 000 \$ au 25 décembre 2010 ne sera pas exigé avant le 30 mai 2012 et cette échéance pourra être reportée de nouveau.

Le montant du crédit Evergreen a été maintenu à 12 millions \$ et la marge de crédit d'exploitation pour financer les opérations courantes est passé de 4 millions \$ à 2,5 millions \$ à la demande de New Look. Une marge de crédit de 900 000 \$ (antérieurement 720 000 \$) est aussi disponible pour l'utilisation de produits financiers dérivés tels que les swaps d'intérêts.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

Les avances provenant du crédit d'exploitation portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,5 % à 1,0 % (antérieurement de 0,5 % à 1,5 %) selon le ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. Les avances à taux variable faites à même le crédit Evergreen portent intérêt à un taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,75 % à 1,25 % (antérieurement 0,5 % à 1,25 %).

New Look peut toujours utiliser ses crédits par le biais d'acceptations bancaires. La commission d'acceptation révisée sur les avances à même la marge de crédit d'exploitation varie de 1,75 % à 2,25 % (antérieurement 1,5 % à 2,25 %) selon le ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. La commission varie de 2,0 % à 2,5 % (antérieurement 1,5 % à 2,5 %) pour les avances faites à même le crédit Evergreen.

Au 25 décembre 2010, le solde des avances faites à même la marge de crédit d'exploitation était de zéro. À la même date, toutes les avances faites à même le crédit Evergreen étaient financées par le biais d'acceptations bancaires à un taux effectif de 3,3%.

Les conditions imposées à New Look comprennent le respect de certains ratios tel que le ratio de couverture du service de la dette, lequel mesure la capacité de la société à payer le service de la dette ainsi que les frais d'occupation. Ce ratio était antérieurement utilisé pour mesurer la capacité de la société à payer le service de la dette. New Look respecte ce ratio nouvellement défini ainsi que les autres ratios requis par la banque.

Au 25 décembre 2010, les facilités de crédit utilisées et disponibles étaient comme suit :

	\$
Crédit utilisé	
Emprunts bancaires sur la marge de crédit	Néant
Avances sur le crédit Evergreen pour financer les actifs à long terme	10 000
Crédit disponible	4 500
<b>Total des facilités de crédit</b>	<b>14 500</b>

De plus, New Look avait 1 496 000 \$ en liquidités au 25 décembre 2010. À cette date, la société respectait toutes les conditions concernant les facilités de crédit.

## Liquidités distribuables

Le Fonds calculait et présentait un état des liquidités distribuables en se basant sur des lignes directrices émises par l'Institut canadien des comptables agréés dans un guide intitulé *Liquidités distribuables normalisées des fiducies de revenu et autres entités intermédiaires*. La direction considère qu'en conséquence de la conversion du Fonds en société par actions, il n'est plus approprié de rapporter de telles liquidités distribuables.

## Capacité de satisfaire les obligations

La direction détermine la capacité de New Look à satisfaire ses obligations en analysant les flux de trésorerie antérieurs et prévus, les ratios exigés par la banque aux fins des facilités de crédit, ainsi que d'autres ratios. Le tableau suivant résume les balises importantes utilisées par la direction ainsi que les performances en résultant :

		25 déc. 2010	31 déc. 2009
		\$	\$
Éléments hors-caisse du fonds de roulement <sup>(a)</sup>	Minimum de 0,9	1,04	1,08
Dette portant intérêt <sup>(b)</sup> sur la capitalisation totale <sup>(c)</sup>	Maximum de 0,5	0,36	0,36
		Quatre trimestres terminés le 25 déc. 2010	Quatre trimestres terminés le 31 déc. 2009
		\$	\$
Dette portant intérêt / BAIIA	Maximum de 2,0	0,9	0,8
Couverture du service de la dette et du loyer <sup>(d)</sup>	Minimum de 1,1	1,5	1,3

- La direction a révisé les balises du ratio des éléments hors caisse du fonds de roulement de 1,0 à 0,9. La direction croit que ce ratio révisé est plus adéquat attendu que la société bénéficie de dépôts de clients. Le ratio des éléments hors-caisse du fonds de roulement est égal à : les actifs courants à l'exception de la trésorerie / les passifs courants à l'exception de l'emprunt bancaire et des versements sur la dette à long terme exigibles en-dedans d'un an.
- La dette portant intérêt correspond au total de la dette à long terme, y compris la portion remboursable à court terme, et de la dette bancaire à court terme en excédent de l'encaisse.
- La capitalisation totale correspond au total des capitaux propres, de la dette à long terme y compris la portion remboursable à court terme ainsi que les emprunts bancaires en excédent de l'encaisse.
- Le ratio de couverture du service de la dette et du loyer est égal à : BAIIAL moins les dividendes, les distributions, les rachats d'actions ou de parts et les impôts payés / la portion remboursable à court terme de la dette à long terme, les frais financiers ainsi que le loyer. Le BAIIAL est défini comme étant le BAIIA plus le loyer.

Tous les ratios sont à l'intérieur des balises établies par la direction et approuvées par le conseil d'administration et tous les ratios requis par la banque ont été respectés.

De plus, New Look fait constamment l'entretien et la mise à jour de ses magasins et installations de production afin de conserver et d'accroître les entrées de liquidités. Des 63 magasins en exploitation au 25 décembre 2010, 62 ont été rénovés ou construits au cours des six dernières années.

Les liquidités provenant de l'exploitation et les facilités de crédit sont jugées suffisantes pour satisfaire les besoins d'exploitation, les dépenses courantes en immobilisations, les dépenses en immobilisations liées à l'expansion, le remboursement de la dette à long terme, de même que les dividendes déclarés.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## DISTRIBUTIONS ET DIVIDENDES

Les distributions déclarées par le Fonds en 2010 ont été les suivantes :

Date d'inscription	Date de paiement	Dividende déterminé	Autre revenu	Total
31 janvier 2010	19 février 2010	0,0188	0,0354	0,0542
28 février 2010	19 mars 2010	0,0447	0,0131	0,0578

Le 19 mars 2010, le Fonds a versé une dernière distribution aux porteurs de parts inscrits au 28 février 2010 au pro rata du nombre de jours dans la période du 1er février au 2 mars 2010, calculé sur une base annuelle de 0,65 \$ par part. Un dividende correspondant a aussi été versé sur les actions échangeables de New Look.

Suite à la conversion en société par actions, New Look a établi une politique de verser des dividendes trimestriels. Les dividendes versés en 2010 sur les actions ordinaires de catégorie A, lesquelles ont remplacé les parts du Fonds et les actions échangeables, ont été les suivants

Date d'inscription	Date de paiement	Dividende déterminé	Total
21 mai 2010	31 mai 2010	0,05	0,05
21 août 2010	31 août 2010	0,15	0,15
21 novembre 2010	30 novembre 2010	0,15	0,15

Le premier dividende a été versé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010 pour la période transitoire du 3 au 27 mars 2010. Le dividende a été de 0,05 \$ par action, soit le douzième du montant annuel de 0,60 \$. Le 16 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A pour les actionnaires inscrits au 21 mars 2011 et payable le 31 mars 2011.

Les particuliers résidant au Canada bénéficient de crédits d'impôt sur le total de dividendes reçus alors que le contenu en dividendes de la distribution antérieure était d'environ 36 %. Autrement dit, l'encaissement net de dividendes de 0,60 \$ dépassera souvent l'encaissement net d'une distribution de 0,65 \$.

La décision de déclarer un dividende est prise trimestriellement lorsque les états financiers d'un trimestre ou d'un exercice sont rendus disponibles au conseil d'administration. Il n'y a aucune garantie qu'un dividende sera déclaré à l'avenir.

## PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Adoption de nouvelles conventions comptables

#### *Regroupement d'entreprises et états financiers consolidés*

New Look a adopté de façon anticipée, à compter de l'exercice 2010, la nouvelle norme traitant des regroupements d'entreprises, laquelle est obligatoire en 2011 avec l'adoption des normes internationales d'information financières (« IFRS ») et s'applique rétrospectivement à 2010. La direction a déterminé que l'impact principal de cette nouvelle norme est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que partie du coût d'acquisition.

Avec l'adoption anticipée de cette nouvelle norme, New Look a dû aussi adopter un nouveau chapitre des états financiers. Pour cette raison, la participation ne donnant pas le contrôle au bilan a été reclassée de la section des passifs à la section des capitaux propres et l'état des résultats indique maintenant une répartition du bénéfice net entre la participation ne donnant pas le contrôle et les autres actionnaires au lieu de déduire la participation ne donnant pas le contrôle dans le calcul du bénéfice net.

### *Nouvelles périodes comptables*

La nouvelle entité New Look a adopté les périodes comptables déjà utilisées par l'ancienne New Look, c'est-à-dire les derniers samedis de mars, juin, septembre et décembre. Ainsi, l'exercice financier de 2010 de la nouvelle entité New Look s'est terminé le 25 décembre 2010. Quoique le Fonds utilisait des périodes correspondant aux trimestres civils et à l'année civile, les chiffres comparatifs figurant à l'état des résultats et dans les notes reflètent en fait les activités de l'ancienne New Look, lesquelles étaient inscrites en fonction de ses périodes comptables.

### Conversion aux normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011

Le Conseil des normes comptables a adopté les IFRS à titre de PCGR pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. L'adoption des IFRS est obligatoire pour les exercices financiers commençant le ou après le 1er janvier 2011. Une règle transitoire stipule que lorsque la fin d'un exercice d'une entité ne coïncide pas avec une fin d'une année civile, l'entité doit appliquer les IFRS à compter de la période dont la date d'ouverture est le 21 décembre 2010 ou après. Comme l'exercice financier de New Look se termine le 25 décembre 2010, la direction a conclu que les IFRS s'appliqueront à compter du 26 décembre 2010. Comme les montants comparatifs doivent aussi refléter les IFRS, la date de transition est en fait le 1er janvier 2010 dans le cas de New Look. Le plan de conversion, entrepris en 2007, inclut les éléments suivants :

- Désignation d'une personne ayant reçu une formation expresse sur les IFRS et qui rend compte formellement au chef de la direction financière;
- Identification des points importants pouvant être affectés par la conversion aux IFRS;
- Analyse d'impact, c'est-à-dire identification des changements requis aux politiques comptables actuelles, systèmes d'informations et contrôles internes actuels;
- Implantation des changements requis aux politiques comptables, systèmes d'information et contrôles internes si nécessaire;
- Information régulière au comité de vérification.
- Préparation d'états financiers IFRS simulés afin d'identifier les exigences détaillées des nouvelles normes.

Les points identifiés comme requérant une attention particulière sont les suivants :

- *Crédit reporté.* Un crédit reporté a été comptabilisé en 2010 conformément aux recommandations contenues dans l'abrégié CPN 110, *Comptabilisation des économies d'impôts futurs acquises dans le cadre de certaines opérations d'acquisition qui ne constituent pas des regroupements d'entreprises*, du Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut canadien des comptables agréés. La direction a déterminé que le crédit reporté ne correspond pas à la définition de passif selon les IFRS et, conséquemment, la société le retirera rétrospectivement du bilan. Comme les IFRS sont en constante évolution, la direction continuera d'évaluer l'analyse quantitative et qualitative des IFRS par rapport au crédit reporté et déterminera le traitement approprié lors de la première application des IFRS.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



- *Participation ne donnant pas le contrôle.* Les nouvelles exigences des IFRS concernant les participations ne donnant pas le contrôle ont en fait été adoptées de façon anticipées en 2010. Voir les *Conventions comptables* mentionnées plus haut.
- *Réévaluation d'immobilisations corporelles.* Les IFRS permettent la réévaluation de tels actifs à leur juste valeur. La direction n'a pas l'intention d'adopter une politique de réévaluation des actifs à leur juste valeur, entendu que ces actifs sont principalement composés d'améliorations locatives et d'immobilisations dont la valeur décroît avec l'usage et le temps.
- *Amortissement des composantes des immobilisations corporelles.* Les IFRS requièrent l'amortissement des immobilisations corporelles en fonction de la vie utile des principales composantes. La direction ne voit aucun problème à appliquer ce principe.
- *Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.* Pour les besoins du test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie tel que prescrit par les PCGR, la direction considère tous ses magasins comme une seule unité d'exploitation entendu que tous les magasins ont les mêmes caractéristiques économiques. Les IFRS requièrent des tests de dépréciation d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie pour chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie de l'acquéreur susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise concerné. Bien que les deux approches puissent produire des résultats différents, la direction ne prévoit pas une moins-value des écarts d'acquisitions et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.
- *Coûts d'emprunt.* Les coûts d'emprunt sont présentement comptabilisés en charges dans la période où ils sont courus. Selon les IFRS, les coûts d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié devront faire partie du coût de cet actif. Ils ne pourront pas être passés en charge. Un actif qualifié nécessite une « période de temps significative » avant d'être prêt pour son usage ou sa vente pour lequel il a été prévu. Les actifs suivants peuvent être des actifs qualifiés : stocks, usines, actifs incorporels, immeubles de placement. Comme la durée de construction d'un nouveau magasin est habituellement de six semaines et que le temps de production de lentilles est moins d'une semaine, la direction considère que ces périodes ne sont pas significatives. En conséquence, la direction ne capitalisera pas les coûts d'emprunt liés à la construction de nouveaux magasins et la production de lentilles.
- *Information sectorielle.* La position actuelle de la direction aux fins des PCGR de considérer toutes les activités de New Look comme un seul secteur d'exploitation est maintenue pour les besoins des IFRS.
- *Bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010.* Pour le moment, la direction ne prévoit pas de changement dans les chiffres du bilan d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010, lequel devra être présenté en tant que données comparatives dans les états financiers pour 2011.
- *Format du bilan.* Selon les IFRS, l'état de la situation financière (bilan) présente habituellement des actifs non courants avant les actifs courants, les passifs non courants avant les passifs courants, et les capitaux propres avant les passifs. Une entité peut choisir une présentation différente. La direction entend continuer de présenter les actifs, les passifs et les capitaux propres dans l'ordre couramment en usage en Amérique du Nord.
- *État des flux de trésorerie.* Les intérêts payés sont actuellement présentés en tant que diminution des entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation et les distributions et dividendes sont présentés en tant qu'activités de financement. Les IFRS exigent que chacune de ces transactions soient classées de façon permanente d'une période à l'autre dans les activités d'exploitation ou les activités de financement. La direction a l'intention de présenter les intérêts, les distributions et dividendes versés avec les activités de financement.
- *Nouvel état des variations de capitaux propres.* Les IFRS requièrent la présentation de l'état des variations de capitaux propres. En fait, ce nouvel état remplacera l'état du déficit ainsi que les notes sur la variation des valeurs comptables des parts, des actions échangeables et du surplus d'apport.
- *État du résultat global (état du résultat étendu).* Les IFRS requièrent la présentation d'une analyse des charges comptabilisées dans le résultat en utilisant une classification basée soit sur leur nature, soit sur leur fonction, en choisissant celle qui fournit les informations fiables et les plus pertinentes. À ce stade, la direction tend à utiliser ce que les IFRS appellent la méthode du « classement par fonction » ou « coût des ventes », c'est-à-dire un classement selon la fonction des dépenses comme le coût des ventes ou, par exemple, le coût des activités administratives. Les IFRS requièrent également qu'une société utilisant le classement par fonction communique de l'information additionnelle sur la nature des dépenses, incluant les dépenses d'amortissement et le coût des avantages sociaux des employés. La direction ne voit pas de problème à se conformer à ces exigences.
- *Baux.* La plupart des baux auxquels New Look est partie (comme locataire) sont des contrats de location-exploitation selon les PCGR. New Look est aussi locataire en vertu de contrats de location-acquisition (lesquels sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs) venant à échéance en 2010. Selon les IFRS, les baux seront classés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement. À ce stade, la direction a conclu que les contrats de location types pour les magasins, le laboratoire et les locaux administratifs seront traités comme des contrats de location simple, dont la présentation sera très similaire à la présentation actuelle des contrats de location-exploitation.
- *Provisions pour passifs.* Les IFRS sont considérés comme ayant un seuil inférieur aux PCGR pour l'enregistrement d'une provision en tant que passif. La direction conclut que ce seuil inférieur n'aura pas d'impact significatif sur la détermination des montants des provisions..
- *Paiement fondé sur des actions.* Cette rubrique comprend une rémunération sous forme d'options comme le fait New Look. Aux fins de comptabiliser la juste valeur de telles options dont les droits s'acquièrent par tranches à différentes dates, les IFRS requièrent de traiter et d'évaluer chaque tranche comme une transaction distincte. Selon les PCGR, une entité peut choisir de mettre en commun de telles options et en déterminer la juste valeur en se basant sur la durée de vie moyenne des options. La direction conclue qu'un tel changement n'a pas d'impact significatif sur l'état des résultats et le bilan.
- *Résultat par action.* La direction a conclu que le calcul du résultat par action, de base et dilué, sera le même sous les IFRS que sous les PCGR.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

- *Exemptions de l'application rétrospective complète des IFRS.* Pour des raisons d'ordre pratique, la direction entend choisir les exemptions suivantes de l'application rétrospective complète des IFRS :
  - Les regroupements d'entreprises effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ne seront pas réévalués;
  - Les paiements fondés sur les actions (soit les options sur les parts dans le cas du Fonds) dont les droits sont acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ne seront pas réévalués.

À l'exception du traitement du crédit reporté discuté ci-haut, la direction ne prévoit pas de changement significatif au bilan ou au calcul du bénéfice net. Le montant des entrées de liquidités provenant des opérations augmentera en raison du reclassement des dépenses d'intérêts aux activités de financement.

## Autres conventions comptables

### *Constatation des produits*

Les produits tirés des services d'optique sont constatés lorsque la marchandise est livrée au client. Tout acompte requis d'un client lors de l'acceptation d'une commande est inscrit comme passif jusqu'à la livraison de la marchandise.

### *Contrats de location-exploitation*

Les loyers en vertu des contrats de location-exploitation sont imputés aux dépenses de façon linéaire pendant la durée des baux. La durée d'un bail couvre la période s'étendant de la date à laquelle les lieux sont livrés à New Look jusqu'à la date de fin du bail.

### *Principales estimations*

Pour dresser des états financiers consolidés conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations, lesquelles sont fondées sur l'expérience des exercices précédents et sur leur meilleur jugement. La direction revoit sans cesse ces estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées pour dresser les états financiers consolidés du Fonds sont présentées ci-après.

### *Immobilisations corporelles*

En vue de répartir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée d'utilisation, il faut faire une estimation de cette dernière. L'amortissement des immobilisations corporelles est établi en fonction de telles estimations.

### *Immobilisations incorporelles*

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la direction s'efforce de répartir le prix d'achat aux actifs sous-jacents, tel que requis par le manuel de l'ICCA. Ce faisant, la direction identifie des actifs incorporels tels des baux sous conditions favorables, des relations clients ainsi que des ententes contractuelles. Ces actifs sont amortis sur la période estimative des bénéfices en découlant

### *Recherche et développement et crédits d'impôts afférents*

New Look cherche constamment à améliorer sa production, par exemple en réduisant le nombre de bris de verres, en diminuant le temps de production et en adaptant les nouvelles technologies aux besoins du laboratoire. Bien que des bénéfices à long terme émergent de ces activités, les coûts afférents à la recherche et au développement sont enregistrés à la dépense. Les crédits d'impôts liés à la recherche et développement sont traités en tant que diminution des dépenses de laboratoire et non en tant que diminution de la charge d'impôts.

## *Rémunération sous forme d'option*

La rémunération sous forme d'options, telles les options accordées aux employés, est enregistrée comme une dépense même si aucun décaissement n'est requis. La rémunération est mesurée à la juste valeur en date d'octroi de l'option en utilisant le modèle connu sous le nom Black et Scholes. Ce modèle tient compte des facteurs tels la durée prévue de l'option, la volatilité prévue du titre sous-jacent, un taux d'intérêt sans risque, et les dividendes prévus. Sauf pour le taux d'intérêt sans risque, la détermination de ces facteurs requiert des estimations et du jugement. La charge de rémunération sous forme d'options est étalée sur la période d'acquisition des droits et un crédit équivalent est inscrit au surplus d'apport. Les soldes au surplus d'apport sont virés à la valeur comptable des actions de New Look lorsque les options sont exercées.

## *Nom commercial*

Le nom commercial est comptabilisé au coût et n'est pas amorti. Il est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des faits nouveaux indiquent que la valeur de l'actif a diminué. Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur du nom commercial à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable dépasse la juste valeur, une perte de valeur égale à l'excédent est constatée.

## *Écart d'acquisition*

L'écart d'acquisition est un actif représentant les avantages économiques futurs résultant des autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des faits nouveaux indiquent que la valeur de l'actif a diminué.

## *Impôts sur le bénéfice et impôts sur les dividendes*

La société reconnaît comme actif d'impôt futur la valeur des pertes fiscales et des crédits d'impôts non utilisés. Il tient également compte dans la détermination d'un tel actif de la valeur des déductions fiscales futures lorsque la valeur comptable d'un actif est inférieure à sa valeur fiscale. Un passif d'impôt futur est enregistré lorsque la valeur fiscale d'un actif est inférieure à sa valeur aux livres.

New Look impute directement au déficit tout montant d'impôts sur dividendes qui ne peuvent être utilisés pour diminuer l'impôt sur le bénéfice, que ce soit présentement ou ultérieurement. Les dividendes des anciennes actions échangeables étaient sujets à une telle imposition.

## ACTIONS ET OPTIONS EN CIRCULATION

Au 25 décembre 2010, New Look avait 10 026 732 actions ordinaires de catégorie A en circulation. Ce sont les seules actions comportant un droit de vote à l'assemblée des actionnaires et donnant droit à un dividende. Ces actions ont été émises, à parité numérique, en échange des parts du Fonds et des actions échangeables de l'ancienne New Look.

Au 25 décembre 2010, New Look avait aussi 174 000 actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation. Ces actions ont été émises dans le cadre de l'arrangement conclu le 2 mars 2010. Elles sont rachetables à 1 \$ chacune au cours des 24 prochains mois. Les porteurs de ces actions n'ont droit à aucun dividende et n'ont pas droit de vote. Pour fins comptables, ces actions privilégiées sont comptabilisées comme un passif. Un tiers des actions étaient rachetables en septembre 2010. Le rachat a été reporté jusqu'à ce que certaines conditions soient remplies.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

Le 2 mars 2010, chaque option d'achat de parts du Fonds a été échangée pour une option d'achat d'actions de New Look. Le prix d'exercice égale la valeur au marché à la date d'attribution. Toutes les options en circulation ont un terme de cinq ans après leur date d'émission. Le nombre maximum de parts pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options à un moment donné est égal à 10 % des parts émises et en circulation. En 2010, 38 000 options d'achat de parts ou d'actions ont été exercées à un prix moyen de 3,64 \$, 132 000 options à un prix d'exercice de 7,40 \$ ont été attribuées, et 50 000 options ont été annulées à la suite du départ d'un membre de la direction. Au 25 décembre 2010, il y avait 647 467 options en cours à un prix d'exercice moyen de 6,87 \$.

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités implantée en avril 2009 a pris fin le 30 avril 2010. Cette offre permettait au Fonds et, après la conversion, à New Look de racheter ses parts ou actions. La société n'a pas renouvelé cette offre compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de rachat de parts ou d'actions au cours des quatre premiers mois de 2010.

Les variations de la valeur au marché des actions, ou des parts antérieures du Fonds étaient les suivantes :

	2010	2009
	\$	\$
Prix moyen du marché	6,90	5,38
Prix du marché à la fin	7,12	6,19

## OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS

Un prêt de 30 000 \$ au porteur de la part sans contrôle, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 % et sans terme de remboursement, était aussi en cours à la fin de 2010. Un solde de 50 000 \$ d'un prêt à une société liée à un fiduciaire était en cours au 25 décembre 2010. Ce prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en décembre 2011.

## GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les objectifs et politiques relativement à la gestion des risques financiers sont décrits à la note 27 des états financiers consolidés de 2010.

- Le risque de change lié à des actifs et passifs libellés en devises est décrit et commenté sous la rubrique *Gains et pertes de change*. En ce qui concerne l'achat de marchandises en devises, New Look est exposée au risque de fluctuations du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien. New Look ne peut pas toujours ajuster son prix de vente pour refléter la variation de ses coûts. La direction a établi une politique couvrant approximativement 50 % des achats faits en devises américaines prévus pour les douze prochains mois en utilisant des contrats de change. Bien que le résultat n'ait pas été favorable jusqu'à maintenant, le taux de change au comptant étant inférieur au taux contractuel, la direction maintient sa politique sur les contrats de change.
- Un pourcentage de 91 % de la dette à long terme porte un taux d'intérêt variable lequel a été avantageux pour New Look. Les facilités de crédit permettent à New Look d'utiliser des instruments de swap d'intérêts que la direction utilisera en temps approprié. New Look a aussi une entente bancaire qui lui permet de faire des emprunts par acceptations bancaires. La dette à long terme, au 25 décembre 2010, était entièrement financée par des acceptations bancaires à un taux

effectif de 3,3 %. Une augmentation du taux préférentiel ferait augmenter les frais d'intérêts de New Look. Pour le démontrer, une augmentation d'un point de pourcentage réduirait le bénéfice avant impôts de 101 000 \$ en 2010.

- Le risque de crédit lié à l'activité de base de New Look n'est pas vraiment un problème car la politique générale est d'exiger un acompte lors de la prise de commande et le paiement du solde à la livraison du produit.
- La gestion du risque de liquidités est couverte plus haut sous la rubrique *Liquidités*.

## AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Le lecteur trouvera plus d'information sur les autres facteurs de risque dans la Notice annuelle disponible sur le site internet de New Look ainsi que sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les informations fournies se rapportent aux risques suivants:

- Risques liés à l'entreprise tels :
  - Concurrence, y compris le commerce électronique,
  - Dépendance à l'égard de la disponibilité des optométristes et autres professionnels,
  - Non-conformité aux lois et règles concernant les optométristes et les opticiens,
  - Impact de la chirurgie au laser,
  - Difficulté d'intégrer des entreprises acquises,
  - Approvisionnement à l'étranger;
  - Bris de confidentialité sur des renseignements personnels et de l'information sur la santé,
  - Changements technologiques et désuétude des processus de traitement des lentilles,
  - Dépendance à l'égard d'équipement informatisé et de systèmes informatiques,
  - Litiges possibles,
  - Événements indépendants de la volonté de New Look,
  - Provisions insuffisantes d'impôts;
- Risques liés à l'acquisition de Sonomax tels :
  - Risques de crédit de tiers, risques contractuels et risques opérationnels,
  - Risques liés au contrôle diligent,
  - Application de la convention d'indemnisation, et
  - Impôts sur le revenu;
- Risques liés aux actions de New Look tels :
  - Imprévisibilité et volatilité du cours des actions;
  - Dividendes non garantis;
  - Subordination structurelle des actions, et
  - Endettement et clauses restrictives.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de New Look, sous la supervision du président et du chef de la direction financière, a évalué l'efficacité au 25 décembre 2010 des contrôles et procédures de communication de l'information (tel qu'il est défini dans le Règlement 52-109) de New Look et a conclu que de tels contrôles et procédures sont efficaces et que l'information importante relative à la société lui a été communiquée et a été enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par la législation applicable en valeurs mobilières.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 25 décembre 2010

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part

La direction a également la responsabilité de concevoir le contrôle interne à l'égard de l'information financière (tel que défini dans le Règlement 52-109) relative à la société pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR au Canada. La direction de New Look, sous la supervision du président et du chef de la direction financière, a évalué l'efficacité du contrôle interne au 25 décembre 2010 et conclu qu'il est efficace. Au cours de la période allant du 26 septembre 2010 au 25 décembre 2010, il n'y a pas eu de modification au contrôle interne qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la société ont été approuvés par le conseil d'administration de New Look sur la recommandation du comité de vérification, avant leur diffusion.

## PERSPECTIVES

Avec son modèle d'entreprise unique, New Look est en bonne position pour jouer un rôle clé dans l'évolution de l'industrie de l'optique au Canada par une expansion géographique interne, des acquisitions et une plus grande pénétration de marché dans son réseau actuel de magasins.

Nous adaptons continuellement les nouvelles technologies dans notre laboratoire dans le but d'améliorer la qualité et la productivité. En harmonie avec l'ajout d'une deuxième chaîne de production HD en 2010, New Look ira plus loin en 2011 dans la robotisation de certaines activités.

New Look continue à mettre un accent soutenu sur ses projets d'expansion. Au début de 2011, la société a ouvert un nouveau magasin à Sorel, Québec et fait l'acquisition d'une pratique qui a été intégrée au magasin d'Anjou à Montréal. New Look a présentement des engagements pour ouvrir trois autres magasins et rénover ou relocaliser quatre magasins existants. Tous les magasins de la société auront ainsi été rénovés au cours des six dernières années. Avoir des magasins modernes et attrayants aux yeux des consommateurs et des optométristes fait partie de notre chaîne de valeurs. Conséquemment, la société attribuera des fonds à l'amélioration de l'aspect visuel de ses magasins et ajoutera ou renouvellera l'équipement d'optique mis à la disposition des optométristes. Nos plans d'expansion continue comprennent également le développement du réseau, par le biais d'acquisitions, dans des marchés plus petits où l'offre en produits et services de l'optique peut être améliorée. De tels plans incluent aussi l'augmentation de notre part de marché pour les magasins existants dans les marchés du Québec et de l'Ontario ainsi que l'introduction de protecteurs auditifs et d'écouteurs dans certains magasins.

Les investissements en immobilisations et en stocks, budgétés pour 2011, dépassent les 4,3 millions \$.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport contient des énoncés prospectifs, lesquels impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs faisant en sorte que les résultats ou les faits réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus. Bien que la direction croie que les prévisions présentées dans ce rapport sont raisonnables, il n'y a aucune certitude qu'elles soient exactes.

16 mars 2011

**Lunetterie New Look Inc.**  
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

# États financiers consolidés

Exercice terminé le  
25 décembre

**2010**



# Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009



La responsabilité des états financiers consolidés de New Look («New Look») et des autres renseignements financiers inclus dans le rapport annuel incombe à la direction et les administrateurs de New Look les ont approuvés. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements de la direction. La responsabilité du choix des principes et des méthodes comptables incombe également à la direction.

New Look a maintenu en place des systèmes de contrôle interne pour s'assurer de la pertinence et de l'exactitude de l'information financière et de la protection de l'actif.

La direction reconnaît qu'elle a la responsabilité d'administrer les affaires de New Look dans le respect des lois applicables ainsi que des normes et principes financiers reconnus et qu'elle doit se conformer à des normes appropriées en matière d'éthique commerciale.

Le conseil d'administration délègue la supervision des états financiers et des autres renseignements financiers à son comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Le rôle de ce comité consiste à examiner les états financiers et à en recommander l'approbation au conseil d'administration, à réviser les systèmes de contrôle interne et de protection de l'information de même que toutes les autres questions relatives à la comptabilité et aux finances de New Look et, auparavant, du Fonds de revenu Benvest New Look. Dans ce but, le comité d'audit tient des réunions périodiques avec l'auditeur indépendant afin d'examiner son plan d'audit et de discuter des résultats de son examen. La responsabilité de recommander la nomination de l'auditeur indépendant incombe aussi à ce comité.

L'auditeur indépendant de New Look, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle, a audité les états financiers et son rapport sur les états financiers est présenté ci-après.

**MARTIAL GAGNÉ**  
Président  
Lunetterie New Look inc.

Montréal, Québec  
16 mars 2011

**JEAN-LUC DESCHAMPS**  
Chef de la direction financière  
Lunetterie New Look inc.

Montréal, Québec  
16 mars 2011

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de  
Lunetterie New Look Inc.

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société, Lunetterie New Look Inc., qui comprennent les bilans au 25 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 et les états consolidés du bénéfice net et résultats étendus, du déficit et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société, Lunetterie New Look Inc. au 25 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal  
Le 16 mars 2011

---

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 20518

# Bénéfice net, résultat étendu et déficit consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009  
En milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



<b>Bénéfice net et résultat étendu consolidés</b>		
	2010	2009
	\$	\$
<b>Chiffre d'affaires</b>	70 778	68 958
Coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	60 519	57 992
<b>Bénéfice avant les éléments ci-dessous</b>	<b>10 259</b>	<b>10 966</b>
Amortissement	3 950	3 270
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts (note 5)	405	321
Rémunération sous forme d'options	88	146
	4 443	3 737
<b>Bénéfice avant les éléments suivants</b>	<b>5 816</b>	<b>7 229</b>
Gain net (perte nette) sur change	6	(212)
Frais de conversion en société par actions	(853)	
Recouvrement de frais liés à un placement de portefeuille antérieur		84
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>4 969</b>	<b>7 101</b>
Impôts sur les bénéfices (note 15)	207	1 677
<b>Bénéfice net et résultat étendu</b>	<b>4 762</b>	<b>5 424</b>
Bénéfice net attribué à :		
Participation ne donnant pas le contrôle	5	7
Actionnaires de New Look ou porteurs de parts du Fonds	4 757	5 417
	4 762	5 424
Voir les notes 5 et 6 pour d'autres informations sur les résultats consolidés		
<b>Bénéfice net par action ou part (note 20)</b>		
De base	0,47	0,55
Dilué	0,47	0,54
<b>Déficit consolidé</b>		
	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	(6 335)	(5 580)
Bénéfice net attribué aux actionnaires de New Look ou porteurs de parts du Fonds	4 757	5 417
Distributions, dividendes et impôts afférents (note 21)	(4 584)	(6 026)
Prime sur rachat de parts (note 16)		(146)
<b>Solde à la fin</b>	<b>(6 162)</b>	<b>(6 335)</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009  
 En milliers de dollars

	2010	2009
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	4 762	5 424
Éléments hors caisse :		
Amortissement	3 950	3 270
Amortissement des incitatifs à la location reportés et variation des loyers reportés	(107)	(37)
Rémunération sous forme d'options	88	146
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition	50	57
Dépense d'impôts futurs (note 15)	201	1 635
Crédits d'impôts futurs liés à la recherche et développement		(174)
Perte de change sur des actifs et passifs monétaires à long terme		132
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	909	1 498
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>9 853</b>	<b>11 951</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Encaissement du produit entiercé provenant de la vente d'un placement de portefeuille		942
Encaissement d'avances	50	50
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 980)	(3 581)
Transactions d'entreprises (note 8)	(1 686)	(200)
Versements sur des soldes de prix d'achat	(237)	
Acquisition d'autres actifs incorporels	(116)	(414)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 969)</b>	<b>(3 203)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation des emprunts bancaires	(1 660)	(2 374)
Emprunts à long terme	3 705	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 251)	(1 152)
Incitatifs à la location	90	284
Émission de parts à des détenteurs d'options	138	990
Distributions et dividendes versés	(5 064)	(5 893)
Impôts liés aux dividendes versés	(185)	(990)
Rachat de parts		(252)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(4 227)</b>	<b>(8 387)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>657</b>	<b>361</b>
Trésorerie au début	839	478
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>1 496</b>	<b>839</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Bilans consolidés

Au 25 décembre 2010 et au 31 décembre 2009  
 En milliers de dollars

	2010	2009
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs à court terme</b>		
Trésorerie	1 496	839
Débiteurs (note 9)	954	913
Crédits d'impôts à recouvrer		146
Stocks	7 412	7 416
Frais payés d'avance	453	359
<b>Total des actifs à court terme</b>	<b>10 315</b>	<b>9 673</b>
Avances (note 10)	30	80
Immobilisations corporelles (note 11)	17 138	17 336
Nom commercial	2 500	2 500
Écarts d'acquisition	5 958	5 958
Impôts futurs (note 15)	7 187	
Autres actifs incorporels (note 12)	2 730	2 150
	<b>45 858</b>	<b>37 697</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs à court terme</b>		
Emprunts bancaires (note 13)		1 660
Créditeurs et frais courus	8 471	7 570
Distributions et dividendes à payer		496
Impôts sur le bénéfice exigibles	22	92
Versements sur la dette à long terme (note 14)	503	1 162
<b>Total des passifs à court terme</b>	<b>8 996</b>	<b>10 980</b>
Dette à long terme (note 14)	10 526	7 321
Incitatifs à la location reportés et loyers reportés	2 639	2 655
Impôts futurs (note 15)		179
Crédit reporté (note 15)	6 731	
	<b>28 892</b>	<b>21 135</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Actions ordinaires de catégorie A (note 16)	21 803	
Parts du Fonds (note 16)		13 655
Actions échangeables (note 16)		7 989
Surplus d'apport (note 17)	1 290	1 223
Déficit	(6 162)	(6 335)
Capitaux propres des actionnaires de New look ou porteurs de parts du Fonds	16 931	16 532
Participation ne donnant pas le contrôle (note 18)	35	30
	<b>16 966</b>	<b>16 562</b>
	<b>45 858</b>	<b>37 697</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

**W. John Bennett**  
 Président du conseil

**William R. Ferguson**  
 Président du comité de vérification

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## 1. STATUS ET ACTIVITÉS

Lunetterie New Look inc. (« New Look » ou la « société »), constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, exerce ses activités au Canada dans le secteur des services de l'optique.

New Look résulte de la conversion au 2 mars 2010 du Fonds de revenu Benvest New Look (le « Fonds »), une fiducie de revenu cotée en bourse, en société par actions. La conversion a été réalisée conformément à un plan d'arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* impliquant la filiale antérieure du Fonds, aussi nommée Lunetterie New Look inc. (« l'ancienne New Look »), et Sonomax santé auditive inc. (« Sonomax »). New Look poursuit les activités antérieurement exercées par le Fonds et sa filiale ainsi que des activités liées à l'entreprise de distribution de Sonomax. Les parts du Fonds (BCI.UN) antérieurement cotés à la Bourse de Toronto (« TSX ») ont été remplacées sur la TSX par des actions de New Look (BCI).

## 2. CONVERSION EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Les étapes de conversion du Fonds en société par actions ont compris l'acquisition inversée de Sonomax par le Fonds où chaque part du Fonds et chaque action échangeable de l'ancienne New Look ont été échangées à parité numérique contre de nouvelles actions ordinaires de Sonomax. Les actions ordinaires déjà existantes de Sonomax ont été rachetées, le Fonds a été liquidé et l'ancienne New Look et Sonomax ont été fusionnées créant ainsi la nouvelle entité New Look. Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de New Look.

New Look est considérée comme la continuité du Fonds et, conséquemment, les présents états financiers consolidés sont préparés selon la méthode de continuité des intérêts communs. Selon cette méthode, les actifs, passifs et capitaux propres du Fonds transférés à New Look à la conclusion du plan d'arrangement sont constatés à leur valeur comptable nette. Les présents états financiers consolidés reflètent les activités de New Look en tant que société à compter du 2 mars 2010 et celles du Fonds pour la période antérieure.

## 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

### Adoption de nouvelles conventions comptables

#### *Regroupement d'entreprises*

Le chapitre 1582, *Regroupement d'entreprises*, a remplacé le chapitre 1581 du même nom. Ce chapitre établit de nouvelles normes comptables pour le regroupement d'entreprises. Ce chapitre constitue les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») équivalents aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ce chapitre doit être appliqué prospectivement aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1 janvier 2011 ou une date postérieure. Les entités adoptant ce chapitre doivent aussi adopter les chapitres 1601 et 1602 décrits ci-dessous. L'application anticipée est permise et, en conséquence, New Look a adopté de façon anticipée ce nouveau chapitre pour les regroupements d'entreprises survenant après le 31 décembre 2009. La direction de New Look a déterminé que l'impact principal de ce nouveau chapitre est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que coût d'acquisition. L'adoption de ce chapitre n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la société.

### *États financiers consolidés*

Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participations ne donnant pas le contrôle*, ont remplacé le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Le chapitre 1601 établit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 établit les normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale. Ces chapitres constituent les PCGR équivalant aux normes internationales IFRS. Ils s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1 janvier 2011. New Look a adopté de façon anticipée et rétrospective ces nouveaux chapitres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'adoption de ces nouveaux chapitres a entraîné le reclassement au bilan de la participation ne donnant pas le contrôle de la section du passif à la section des capitaux propres. Elle a aussi entraîné une répartition du bénéfice net entre les actionnaires de New Look ou les porteurs de parts du Fonds et les porteurs de la part sans contrôle, plutôt que de déduire la participation ne donnant pas le contrôle dans le calcul du bénéfice net.

### Normes comptables futures

#### *Normes internationales d'information financière (IFRS)*

Les IFRS sont devenues les PCGR au Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Pour New Look, l'adoption des IFRS avec application rétrospective est obligatoire à compter du 26 décembre 2010. Pour New Look, la date de transition est le 1 janvier 2010.

## 4. CONVENTIONS COMPTABLES

### *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Fonds et de l'ancienne New Look, tels qu'ils existaient jusqu'au 2 mars 2010, ainsi que les comptes de New Look, de même que ceux d'une entité à détenteurs de droits variables, tel que défini dans la *Note d'orientation concernant la comptabilité No 15* du Manuel de l'ICCA. Toutes les opérations et tous les soldes entre entités ont été éliminés.

### *Fin d'exercice*

La fin d'exercice de la société, l'ancienne New Look et l'entité à détenteurs de droits variables, est le dernier samedi de décembre. Les exercices terminés en 2010 et 2009 comptent 52 semaines. La fin d'exercice du Fonds était le 31 décembre.

### *Estimations comptables*

Pour dresser des états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction doit effectuer des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que New Look pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux cas où la direction exerce des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent en raison d'éléments qui sont intrinsèquement incertains, sont les suivants : la provision pour mauvaises créances, la possibilité d'utiliser les pertes fiscales et autres actifs d'impôts futurs, la provision pour les stocks désuets et à rotation lente, la vie utile d'actifs amortissables, les hypothèses sous-jacentes au calcul de la juste valeur de la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions de New Look, les flux de trésorerie futurs ainsi que les projections reliées au test de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des immobilisations corporelles.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## Constatation de produits

Les produits tirés de l'optique sont constatés lorsque la marchandise est livrée au client. Les intérêts créditeurs sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

## Coût des ventes

Le coût des ventes comprend les stocks comptabilisés en charges, les frais généraux de production non attribués aux stocks, les frais de distribution aux magasins ainsi que les services professionnels requis afin de produire des lentilles et d'ajuster les lunettes aux besoins des clients. L'amortissement des actifs utilisés à ces fins est aussi imputé au coût des ventes.

## Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont engagés, nets de tous crédits d'impôts s'y rattachant.

## Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, alors que les autres actifs et passifs le sont au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges libellés en devises sont aussi convertis au taux en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

## Résultat étendu

Le résultat étendu correspond à la variation des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Il comprend le bénéfice net, les produits, les charges, les gains et pertes qui, conformément aux PCGR, sont comptabilisés dans le résultat étendu mais exclus du bénéfice net. La direction a déterminé que le seul élément du résultat étendu pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009 était le bénéfice net.

## Bénéfice par action ou part

Le bénéfice de base par action ou part pour une période est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de New Look ou porteurs de parts du Fonds par la moyenne pondérée de parts du Fonds, d'actions échangeables, et d'actions de catégorie A en circulation dans cette période. Le bénéfice dilué par action ou part est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui présume l'exercice des options. Cette méthode repose sur l'hypothèse que tout produit tiré de l'exercice d'options est affecté au rachat d'actions ou de parts au cours moyen de l'exercice. Les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action ou part lorsque le prix d'exercice est supérieur au cours moyen durant cette période puisque elles auraient un effet anti-dilutif.

## Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. L'évaluation des instruments financiers pour les périodes subséquentes dépend de leur classement. Les instruments financiers de New Look classés selon diverses catégories sont présentés dans le tableau suivant :

## Catégories

## Instrument financiers

Actifs détenus à des fins de transaction	Trésorerie
Prêts et créances	Débiteurs, sauf les taxes de vente Avances
Autres passifs financiers	Emprunts bancaires Créditeurs et frais courus Distributions et dividendes à payer Dettes à long terme

Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les évaluations ultérieures des comptes débiteurs excluant les taxes de vente sont comptabilisées au coût amorti, lequel correspond généralement au montant initialement inscrit en sus de toute provision pour mauvaises créances. Les évaluations ultérieures des avances sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les gains et les pertes résultant d'une évaluation subséquente des prêts et créances sont comptabilisés aux résultats.

Les emprunts bancaires, les créditeurs et frais courus, les distributions et dividendes à payer ainsi que la dette à long terme sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes résultant d'une évaluation subséquente sont comptabilisés aux résultats.

Les frais de transaction liés aux emprunts bancaires et à la dette à long terme sont passés en charge dans la période où ils sont engagés et ils sont inclus dans les frais financiers.

La note 26 fournit les valeurs comptables pour chaque catégorie d'instruments financiers.

## Hiérarchie des instruments financiers

La société classe ses instruments financiers, mesurés à la juste valeur au bilan, selon une hiérarchie à trois niveaux pour le calcul de la juste valeur :

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée par référence directe à des prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les devises sont évaluées à ce niveau.

Niveau 2 : La juste valeur est estimée selon une méthode d'évaluation basée sur les données observables du marché, soit directement ou indirectement. Les instruments financiers dérivés de la société, composés de contrats de change, sont évalués selon ce niveau en utilisant un modèle d'évaluation basée sur des données du marché.

Niveau 3 : La juste valeur est estimée en utilisant une méthode d'évaluation basée sur les données non observables. La société n'a aucun instrument financier correspondant à ce niveau.

## Instruments financiers dérivés

La société utilise des contrats de change à terme afin de la protéger contre les variations de taux de change lors d'achats en devises. La société n'utilise pas la comptabilité de couverture; par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## *Évaluation des stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

## *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur vie utile estimative. Le tableau suivant montre les méthodes, les taux ou périodes en vigueur :

	Méthode	Taux ou période
Matériel, outils et enseignes	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Matériel optique	Linéaire	15 ans
Améliorations locatives acquises avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2007	Linéaire	Durée du bail, maximum de 7 ans
Améliorations locatives acquises depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007	Linéaire	Durée du bail y compris les périodes de renouvellement, maximum de 10 ans

## *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sujets à l'amortissement sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur égale à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur doit être constatée. Au 25 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, il n'y a avait aucun événement ou changement de situation indiquant que la valeur comptable des actifs à long terme ne serait pas recouvrable.

## *Nom commercial*

Le nom commercial est comptabilisé au coût et il n'est pas amorti. Il est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des faits nouveaux indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur du nom commercial à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable dépasse la juste valeur, une perte de valeur égale à l'excédent est constatée. Au 25 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, la direction a conclu que le nom commercial n'avait subi aucune dépréciation.

## *Écarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition est un actif représentant les avantages économiques futurs résultant des autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des faits nouveaux indiquent qu'il a subi une perte de valeur. L'écart d'acquisition est dévalué si sa valeur comptable dépasse sa juste valeur. La juste valeur est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés. Au 25 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, la direction a conclu que l'écart d'acquisition n'avait subi aucune dépréciation.

## *Autres actifs incorporels*

Les autres actifs incorporels comprennent les logiciels d'application et les actifs incorporels obtenus lors de l'acquisition d'entreprises, tels des baux acquis dans des conditions favorables, les relations clients, des engagements de non-concurrence, des droits de distribution et autres ententes contractuelles. La valeur attribuée à un bail est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. La valeur des autres actifs incorporels est amortie sur une base linéaire selon la durée estimative des bénéfices obtenus, laquelle varie de deux à dix ans.

## *Contrats de location-exploitation*

La totalité des loyers en vertu des contrats de location-exploitation est imputée aux dépenses de façon linéaire pendant la durée des contrats de location. Toute différence entre les charges de loyer et les loyers exigibles est présentée à titre de loyer reporté au bilan. La durée d'un contrat de location comprend les périodes exemptes de loyer et la période de construction précédant le début de la location.

Les incitatifs à la location applicables aux contrats de location sont reportés et amortis comme une réduction des coûts d'exploitation sur la durée des baux au moyen de la méthode linéaire.

## *Rémunération sous forme d'options*

Les options attribuées pour l'acquisition d'actions sont constatées sur la base de la juste valeur. La charge de rémunération reflète cette juste valeur en date de l'attribution des options, calculée selon le modèle connu sous le nom Black et Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition des droits conférés par les options avec un crédit correspondant au surplus d'apport. Les soldes au surplus d'apport sont virés à la valeur comptable des actions lorsque les options sont exercées. Le produit de l'exercice des options est crédité aux actions.

## *Impôts sur les bénéfices*

Le Fonds était une fiducie de revenu et, à ce titre, seuls ses revenus non distribués aux porteurs de parts étaient imposables. Les obligations fiscales liées aux distributions provenant du Fonds sont les obligations des porteurs de parts.

New Look, l'ancienne New Look et l'entité à détenteurs de droits variables utilisent la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et en fonction des pertes fiscales. Ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition, en vigueur ou pratiquement en vigueur, prévus pour les exercices au cours desquels les écarts et les pertes fiscales sont susceptibles de se résorber. L'incidence d'un changement de taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est constatée aux résultats pour l'exercice au cours duquel ce changement survient. De plus, les crédits d'impôt non utilisés sont évalués pour comptabilisation en tant qu'actifs d'impôt. New Look constate une provision pour moins-value des actifs d'impôts futurs si, d'après les informations disponibles, il est plus probable qu'improbable que certains ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne seront pas réalisés.

En conséquence de la conversion du Fonds en société par actions, la nouvelle entité New Look est assujettie aux règles concernant les impôts sur le revenu des sociétés.

## *Impôt lié aux dividendes sur les actions échangeables*

L'impôt sur les dividendes payés sur les actions échangeables de l'ancienne New Look a été imputé au déficit dans la mesure où il n'était pas compensé par une diminution de l'impôt sur les bénéfices.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



Cet impôt ne s'applique plus depuis la conversion en société décrite à la note 2.

## 5. FRAIS FINANCIERS, NETS DES REVENUS D'INTÉRÊTS

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	335	289
Intérêts sur les emprunts bancaires et autres intérêts	23	76
	358	365
Frais financiers	49	30
Revenus d'intérêts	(2)	(74)
	405	321

## 6. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### Coût des ventes

	2010	2009
	\$	\$
Montants compris dans le coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	32 878	30 775
Montants compris dans l'amortissement	931	917
	33 809	31 692

### Autres informations

	2010	2009
	\$	\$
Dépréciation des stocks compris dans le coût des ventes mentionné plus haut	92	107
Perte de change compris dans le coût des ventes mentionné plus haut	(69)	(65)
Autre gain (perte) de change incluant :	6	(212)
Gain (perte) provenant de la variation des contrats de change	15	(58)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 205	2 864
Amortissement des autres actifs incorporels	745	406
Revenus d'intérêts sur les placements temporaires et le produit entiercé	1	72
Revenus d'intérêt sur un prêt au porteur de la part sans contrôle	1	2
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition, compris dans les intérêts sur la dette à long terme	50	57
Frais de recherche et développement	385	711
Crédit d'impôts afférents		
Exigibles		227
Futurs		174

## 7. INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Débiteurs	(40)	132
Crédits d'impôts à recouvrer	146	76
Stocks	66	1 017
Frais payés d'avance	(94)	191
Créditeurs et frais courus	901	122
Impôts sur les bénéfices à payer	(70)	(40)
	909	1 498

D'autres variations des éléments hors caisse du fonds de roulement sont liées aux transactions d'entreprises décrites à la note 8, à des incitatifs à la location à recevoir, lesquels sont liés aux activités de financement, et au reclassement d'une avance dans les actifs à court terme.

Le flux de trésorerie lié aux intérêts, aux impôts sur les bénéfices et aux impôts sur dividendes se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts payés	308	308
Impôts payés sur les bénéfices et les dividendes	274	995

## 8. TRANSACTIONS D'ENTREPRISES

### Conversion en société par actions en 2010

Dans le cadre de la conversion du Fonds en société par actions, telle que décrite aux notes 1 et 2, une contrepartie totale de 1 740 000 \$ composée de 1 566 000 \$ en trésorerie et 174 000 \$ en actions privilégiées a été payée pour la transaction avec Sonomax résultant en l'acquisition le 2 mars 2010 des actifs nets suivants :

	2010
	\$
Stocks	30
Équipement	10
Droits de distribution	1 019
Actifs d'impôts futurs	8 966
Total des actifs acquis	10 025
Crédit reporté	8 285
Actifs nets acquis	1 740
Déboursé	1 566
Émission d'actions privilégiées de catégorie A	174
	1 740

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



Les droits de distribution concernent des appareils de protection auditive et des écouteurs personnalisés. Les droits sont amortis sur une période de 24 mois commençant en avril 2010.

Les actifs d'impôts futurs correspondent à l'équivalent d'environ 30 millions \$ en pertes fiscales, incluant des crédits d'impôts pour la recherche et le développement. Le crédit reporté lié à cet actif d'impôt est amorti proportionnellement à l'utilisation de l'actif d'impôt futur.

Les actions privilégiées sont rachetables comme suit : 1/3 en septembre 2010, 1/3 en mars 2011 et 1/3 en mars 2012. Le remboursement est assujéti à certaines conditions en vertu d'un contrat d'entiercement. La portion remboursable en septembre 2010 a été retenue car certaines conditions n'ont pas été remplies. Les actions sont sans droit de vote et ne donnent droit à aucun dividende.

## Acquisition d'une pratique en décembre 2010

Le 17 décembre 2010, New Look a acquis la totalité des actions comportant droit de vote d'une pratique d'optique pour une contrepartie s'élevant à 225 000 \$, dont 120 000 \$ en trésorerie et 105 000 \$ représentant la juste valeur du solde à payer au cours des trois prochaines années. Les actifs nets acquis comprennent principalement des actifs incorporels consistant en des relations clients et des engagements contractuels. Ils incluent aussi des stocks et de l'équipement d'une valeur de 49 000 \$ ainsi que des passifs d'impôts futurs de 14 000 \$.

## Acquisition en 2009

New Look a fait l'acquisition, en date effective du premier jour de 2009, de la participation restante de 50 % des actions comportant droit de vote, représentant aussi 50 % des capitaux propres, de Monique Laurent inc., une entreprise conjointe opérant déjà deux magasins sous le nom de New Look. Les actifs nets acquis se détaillent comme suit :

	2009
	\$
Encaisse	125
Autres actifs à court terme	165
Immobilisations corporelles	263
Ententes contractuelles	633
Relations clients	116
Écarts d'acquisition	104
<b>Total des actifs acquis</b>	<b>1 406</b>
Passifs à court terme	184
Passifs à long terme	85
Impôts futurs	179
<b>Total des passifs pris en charge</b>	<b>448</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>958</b>
Déboursé	325
Solde à payer, à la juste valeur <sup>(a)</sup>	633
	958
Déboursé	325
Moins : Encaisse acquise	125
<b>Déboursé net de l'encaisse acquise</b>	<b>200</b>

- a) Le solde à payer a une valeur nominale de 780 000 \$, ne porte pas intérêt et sera déboursé sur une période de six ans par des montants déterminés selon la performance des magasins acquis. La direction a conclu que la performance prévue est réalisable hors de tout doute raisonnable et a, par conséquent, constaté la contrepartie conditionnelle. La juste valeur du solde à payer a été déterminée en actualisant les déboursés prévus à un taux annuel de 9 %.

Les opérations découlant de ces acquisitions et conversion en société ont été incluses aux résultats depuis la date d'acquisition ou conversion.

## 9. DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Comptes clients	352	325
Taxes de vente	500	487
Incitatifs à la location	52	51
Avances	50	50
	954	913

## 10. AVANCES

	2010	2009
	\$	\$
Avance à une société liée à un administrateur, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 50 \$, échéant en décembre 2011	50	100
Avance au porteur de la part sans contrôle, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 %, actuellement 4,0% (3,25% au 31 décembre 2009) sans modalités de remboursement	30	30
	80	130
Versements exigibles durant l'année	50	50
	30	80

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	1 157	699	458
Matériel optique	2 368	248	2 120
Autre équipement et outils	23 235	16 851	6 384
Enseignes	1 468	821	647
Améliorations locatives	13 819	6 873	6 946
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	649	117
Améliorations locatives	233	208	25
Dépôts pour acquisition de matériel	441		441
	43 487	26 349	17 138

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	901	471	430
Matériel optique	1 699	107	1 592
Autre équipement et outils	21 994	15 782	6 212
Enseignes	1 387	713	674
Améliorations locatives	13 218	5 530	7 688
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	623	143
Améliorations locatives	233	188	45
Dépôts pour acquisition de matériel	552		552
	40 750	23 414	17 336

## 12. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Baux	537	149	388
Logiciels d'application	925	324	601
Relations clients	755	230	525
Ententes contractuelles	748	170	578
Droits de distribution	1 019	381	638
	3 984	1 254	2 730

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$
Baux	537	97	440
Logiciels d'application	836	207	629
Relations clients	652	120	532
Ententes contractuelles	633	84	549
	2 658	508	2 150

## 13. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires, d'un montant maximum autorisé de 2 500 000 \$ (4 000 000 \$ au 31 décembre 2009) en vertu d'une marge de crédit d'exploitation pour financer les opérations courantes, portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une prime allant de 0,5 % à 1,0 % (de 0,5 % à 1,25 % au 31 décembre 2009), selon le ratio de la dette portant intérêt sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »). Au 25 décembre 2010, le taux préférentiel était de 3,0 % et la prime applicable était de 0,75 % pour un total de 3,75 %. Au 31 décembre 2009, le taux préférentiel était de 2,25 % et la prime de 0,75 % pour un total de 3,0 %.

Au 25 décembre 2010, il n'y avait aucun emprunt sur la marge de crédit d'exploitation (emprunt de 1 660 000 \$ à la fin de 2009).

New Look peut utiliser le crédit d'exploitation par le biais d'acceptations bancaires contre des frais variant de 1,75 % à 2,25 % (de 1,5 % à 2,25 % au 31 décembre 2009), selon le niveau du ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA; Aux 25 décembre 2010 et 31 décembre 2009, New Look n'avait aucune acceptation bancaire en cours relativement à la marge de crédit d'exploitation.

Se reporter à la note 14 pour une description des garanties.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## 14. DETTE À LONG TERME

	2010	2009
	\$	\$
Acceptations bancaires à même le crédit d'exploitation Evergreen, taux effectif de 3,3 % (2,3 % au 31 décembre 2009)	10 000	7 295
Solde de prix d'achat, valeur nominale initiale de 780 \$, sans intérêt, remboursable par versements annuels moyens de 195 \$ de 2010 à 2013, juste valeur basée sur un taux d'escompte de 9 % (note 8)	506	690
174 000 actions privilégiées de catégorie A (note 8)	174	
Solde de prix d'achat, valeur nominale initiale de 120 \$, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 40 \$ de 2011 à 2013, juste valeur basée sur un taux d'escompte de 7 % (note 8)	107	
Effet à payer, 9 %, garanti par des améliorations locatives d'une valeur comptable de 179 \$, remboursable par versements mensuels de 7 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2012	107	175
Effet à payer, 8,88 %, garanti par des améliorations locatives et du matériel ayant une valeur comptable de 113 \$, remboursable par versements mensuels de 2 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2014	69	85
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2013	34	48
Effet à payer, 6,6 %, remboursable en versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en 2013	27	37
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2011	5	14
Crédits-bails remboursés en totalité en 2010		17
Effet à payer, 6,15 %, remboursé en 2010		117
Autre		5
	11 029	8 483
Versements exigibles à court terme	503	1 162
	10 526	7 321

## Versements sur la dette à long terme

	\$
2011	503
2012	1 842
2013	2 633
2014	2 509
2015	2 500
2016	1 042
	11 029

La société s'attend à ce que le crédit «Evergreen» soit renouvelé sans exigences de remboursements. Le tableau ci-haut reflète les remboursements comme si l'institution financière n'acceptait pas de renouveler le crédit Evergreen.

### Facilités de crédit

Les facilités de crédit existant au 31 décembre 2009 ont été renouvelées en 2010. Les éléments principaux des facilités renouvelées sont les suivants :

- Une marge de crédit d'exploitation décrite à la note 13, *Emprunts bancaires*.
- Un crédit d'exploitation dit «Evergreen » totalisant 12 000 000 \$ aux fins de financer les dépenses en immobilisations comportant une période de rotation échéant le 30 mai 2012. Chaque année, New Look a l'option, sous réserve de l'approbation de la banque, de prolonger la période de rotation d'une année additionnelle afin de maintenir la période de rotation de deux ans. Aucun remboursement de capital n'est exigé avant la fin d'une période de rotation. Advenant qu'une période de rotation ne soit pas prolongée, New Look conserve ses privilèges jusqu'à la date d'échéance déjà établie, date à laquelle le capital dû sera converti en prêt à terme comportant une période maximale d'amortissement de quatre ans, remboursable en versements mensuels égaux.
- Le taux d'intérêt variable applicable au crédit Evergreen est le taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,5 % à 1,0 % (0,5 % à 1,25 % en date du 31 décembre 2009) selon le niveau du ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA. Au 25 décembre 2010, le taux préférentiel était de 3,0 % et la prime applicable de 0,75 % pour un total de 3,75 %. En date du 31 décembre 2009, le taux préférentiel était de 2,25 % et la prime applicable de 0,75 % pour un total de 3,0 %.
- New Look peut utiliser le crédit Evergreen par le biais d'acceptations bancaires contre des frais variant de 2,0 % à 2,5 % (de 1,5 % à 2,25 % en date du 31 décembre 2009) selon le niveau du ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA; les frais applicables au 25 décembre 2010 étaient de 2,0 % (1,75 % au 31 décembre 2009). Aux 25 décembre 2010 et 31 décembre 2009, toutes les avances à même le crédit Evergreen étaient faites par le biais d'acceptations bancaires.
- Une marge de crédit de 900 000 \$ (720 000 \$ au 31 décembre 2009) est disponible à New Look pour gérer les risques de fluctuations des taux d'intérêts par des ententes de swap d'intérêts et d'autres produits dérivés.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



Les emprunts bancaires et le crédit à long terme sont garantis par une hypothèque de premier rang de 25 000 000 \$ sur les biens meubles de New Look. Aux 25 décembre 2010 et 31 décembre 2009, les ratios financiers exigés aux termes de l'entente de financement étaient respectés.

Les facilités de crédit sont renouvelables annuellement.

## 15. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

New Look et l'autre entité dont les états financiers sont consolidés avec ceux de New Look sont assujettis à l'impôt sur leur revenu imposable à un taux approximatif de 29,8 % (30,9 % en 2009),

Avant la conversion en société par actions décrite à la note 2, le Fonds attribuait la totalité de ses revenus aux porteurs de parts et, conséquemment, aucune charge d'impôts n'était inscrite au niveau du Fonds en tant que fiduciaire. Ceci explique la diminution des impôts résultant de la distribution aux porteurs de parts dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'impôt effectif diffère des taux combinés des impôts fédéral et provincial au Canada. Cette différence découle des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	4 969	7 101
Taux d'impôt courant	29,8%	30,9%
Charge d'impôt au taux courant	1 481	2 194
Augmentation (diminution) des impôts découlant de :		
Amortissement du crédit reporté	(1 554)	
Distribution aux porteurs de parts	(89)	(780)
Dépenses non déductibles	56	75
Radiation de pertes fiscales liée à la conversion en société par actions	207	
Perte non déductible		41
Augmentation de la provision pour moins-value	29	45
Changement dans les taux d'impôts	59	13
Autre	18	89
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>207</b>	<b>1 677</b>

Les composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Exigibles	6	42
Futurs	201	1 635
	207	1 677

Les actifs et passifs d'impôts futurs résultent des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs à long terme liés aux :		
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôts inutilisés	9 017	1 475
Passifs à long terme	710	758
	9 727	2 233
Passifs d'impôts futurs à long terme liés aux :		
Immobilisations corporelles	1 532	1 573
Écarts d'acquisition et autres actifs	371	527
	1 903	2 100
Actifs d'impôts futurs nets à long terme avant provision pour moins-value	7 824	133
Provision pour moins-value	637	312
<b>Actifs (passifs) d'impôts futurs nets à long terme</b>	<b>7 187</b>	<b>(179)</b>

Le crédit reporté établi à la suite de la conversion en société par actions, tel que présenté à la note 8, a varié comme suit :

	\$
Solde établi suivant la conversion	8 285
Amortissement du crédit	1 554
<b>Solde à la fin</b>	<b>6 731</b>

## 16. PARTS DU FONDS, ACTIONS ÉCHANGEABLES ET ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A

### Capital autorisé au 31 décembre 2009

#### Parts du Fonds

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque part du Fonds est cessible et représente un intérêt bénéficiaire égal dans toutes les distributions et dans les actifs nets en cas de dissolution du Fonds. Chaque part confère à son porteur une voix aux assemblées des porteurs de parts.

#### Actions échangeables

Un nombre illimité d'actions échangeables de l'ancienne New Look, chaque action pouvant être échangée contre une part du Fonds et donnant droit à un dividende égal à la distribution déclarée sur chaque part du Fonds, diminué d'un montant tenant compte de tout impôt que doit payer New Look relativement à un tel dividende. Le dividende était établi aux deux-tiers de la distribution correspondante, à moins que la distribution ne provenait de dividendes versés par l'ancienne New Look, auquel cas le conseil d'administration de l'ancienne New Look avait le pouvoir discrétionnaire de diminuer l'escompte sur tout dividende payable sur les actions échangeables.

Des parts spéciales émises par le Fonds conféraient aux détenteurs d'actions échangeables un droit de représentation aux assemblées des porteurs de parts.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## Capital autorisé au 25 décembre 2010

### Actions ordinaires de catégorie A

Nombre illimité, avec droit de vote et participantes.

### Actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité, émissibles en séries, dont le titre, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à chaque série seront établis au moment de l'émission.

### Actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité, sans droit de vote ni droit de dividende, rachetables au gré du détenteur ou de la société. Ces actions sont traitées comme une dette aux fins comptables. Se référer aux notes 8 et 14.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Selon une « offre publique de rachat dans le cours normal des activités », approuvée par la TSX et qui est devenue en vigueur le 1 mai 2009, le Fonds pouvait racheter jusqu'à 300 583 de ses parts jusqu'au 30 avril 2010, le tout sujet à une limite quotidienne de 1000 parts. L'offre publique de rachat n'a pas été renouvelée à cette date.

En 2009, 46 000 parts ont été rachetées à un prix moyen de 5,49 \$. Aucune part ou action n'a été rachetée en 2010.

### Parts, actions échangeables et actions ordinaires de catégorie A en circulation

Le nombre et la valeur comptable consolidés des parts du Fonds, des actions échangeables de l'ancienne New Look, ainsi que les actions ordinaires de catégorie A sont conciliés comme suit :

	Actions ordinaires cat. A		Parts		Actions échangeables	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 31 décembre 2008			5 882 830	12 612	3 870 404	7 989
Émises à la suite de l'exercice d'options			281 498			
Portion payée en espèces, 3,52 \$ par part				990		
Virement du surplus d'apport <sup>(a)</sup>				155		
Rachetés <sup>(b)</sup>			(46 000)	(102)		
Solde au 31 décembre 2009			6 118 328	13 655	3 870 404	7 989
Émises à la suite de l'exercice d'options			35 000			
Portion payée en espèces, 3,51 \$ par part				123		
Virement du surplus d'apport <sup>(a)</sup>				19		
			6 153 328	13 797	3 870 404	7 989
Échange contre des actions ordinaires de catégorie A <sup>(c)</sup>	10 023 732	21 786	(6 153 328)	(13 797)	(3 870 404)	(7 989)
Émises à la suite de l'exercice d'options	3 000					
Portion payée en espèces, 5,10 \$ par part		15				
Virement du surplus d'apport <sup>(a)</sup>		2				
Solde au 25 décembre 2010	10 026 732	21 803				

a) Le transfert provenant du surplus d'apport correspond à la charge de rémunération sous forme d'options comptabilisée antérieurement et constatée au surplus d'apport.

b) Le rachat de 46 000 parts au cours de 2009, au prix moyen de 5,49 \$ pour des déboursés totalisant 252 \$, a été comptabilisé comme suit :

	\$
Réduction de la valeur comptable des parts du Fonds	102
Réduction du surplus d'apport	4
Augmentation du déficit en tant que prime au rachat de parts	<u>146</u>
	252

c) Les parts du Fonds et les actions échangeables ont été échangées à parité numérique pour des actions ordinaires de catégorie A.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## 17. SURPLUS D'APPORT

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	1 223	1 236
Rémunération sous forme d'options	88	146
Virement au capital versé des actions ou des parts	(21)	(155)
Rachat de parts		(4)
Solde à la fin	1 290	1 223

Tel qu'indiqué à la note 3, les montants correspondant à la charge de rémunération sous forme d'options sont crédités au surplus d'apport au cours de la période d'acquisition des options attribuées et les soldes au surplus d'apport sont virés à la valeur comptable des actions (anciennement les parts du Fonds) lorsque les options sont exercées.

## 18. PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	30	23
Bénéfice net attribué à la participation ne donnant pas le contrôle	5	7
Solde à la fin	35	30

## 19. RÉGIME D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

En vertu du régime d'option sur les actions de la société, il est possible d'attribuer des options d'achat d'actions de New Look aux employés clés, aux membres de la direction et aux administrateurs. Le prix d'exercice de chaque option est égal au cours des actions à la date d'attribution et la durée de l'option ne peut excéder dix ans. Les droits d'exercice des options sont acquis sur une période établie par le conseil d'administration au moment où les options sont attribuées.

En conséquence, les droits d'exercice sont acquis selon l'une des périodes suivantes :

- un tiers après la date d'attribution, un autre tiers à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année;
- deux-tiers après la date d'attribution et le reste à la fin de la première année;
- 50 % après la date d'attribution, 25 % à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année;
- 100 % après la date d'attribution.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises en vertu du régime à tout moment est de 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions réservées par la TSX pour l'exercice d'options était de 999 373 au 25 décembre 2010 (835 539 parts au 31 décembre 2009).

Les variations du nombre d'options en cours sont présentées ci-dessous :

	2010	2009
<b>Nombre d'options</b>		
En cours au début	603 467	712 965
Attribuées	132 000	172 000
Exercées	(38 000)	(281 498)
Annulées	(50 000)	
En cours à la fin	647 467	603 467
Options pouvant être exercées à la fin	523 795	487 130
<b>Prix d'exercice pondéré</b>	\$	\$
En cours au début	6,42	5,51
Attribuées	7,40	5,43
Exercées	3,63	3,52
Annulées	5,50	
En cours à la fin	6,85	6,42
Options pouvant être exercées à la fin	6,87	6,64

Le tableau qui suit résume les renseignements sur les options en cours et pouvant être exercées au 25 décembre 2010 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre	Durée contractuelle moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen	Nombre	Prix d'exercice moyen
			\$		\$
5,10 \$ à 5,49 \$	145 000	2,9	5,35	105 998	5,33
5,50 \$ à 6,99 \$	31 467	1,0	5,77	31 467	5,77
7,00 \$ à 7,44 \$	471 000	2,6	7,39	386 330	7,39
	647 467	2,6	6,85	523 795	6,87

Le cours moyen de l'action était 6,90 \$ en 2010 (5,38 \$ en 2009) et le cours à la fin de 2010 était 7,12 \$ (6,19 \$ à la fin de 2009).

La juste valeur des options attribuées est estimée selon le modèle de Black et Scholes d'après les hypothèses suivantes :

	Décembre 2010	Décembre 2009
Durée de vie (années)	4	4
Volatilité prévue	27%	35%
Taux d'intérêts sans risque	2,8%	1,6%
Dividendes annuels prévus	0,60 \$	0,65 \$

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



La juste valeur pondérée des options attribuées en 2010 était de 0,76 \$ par option (0,40 \$ en 2009). La charge de rémunération de 88 000 \$ inscrite en 2010 (146 000 \$ en 2009) reflète l'acquisition courue des droits durant la période.

## 20. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires de New Look ou porteurs de parts du Fonds	4 757	5 417
Nombre moyen pondéré de parts et d'actions échangeables ou actions ordinaires	10 022 232	9 922 112
Effet dilutif des options	42 001	37 422
	10 064 233	9 959 534
Bénéfice net de base par action ou par part	0,47	0,55
Bénéfice net dilué par action ou par part	0,47	0,54

## 21. DISTRIBUTIONS, DIVIDENDES ET IMPÔTS AFFÉRENTS

	2010	2009
	\$	\$
Dividendes déclarés sur les actions échangeables	371	1 980
Impôts exigibles	185	990
Impôts futurs	(169)	(888)
Impôts nets afférents aux dividendes	16	102
Dividendes déclarés sur les actions de catégorie A	3 508	
Distributions aux porteurs de parts	689	3 944
	4 584	6 026

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt payable sur les dividendes sur les actions échangeables qui n'est pas compensé par une réduction correspondante des impôts exigibles sur les bénéfices. Les montants négatifs d'impôts futurs correspondent à une augmentation des actifs d'impôts futurs.

## 22. DISTRIBUTIONS ET DIVIDENDES

La direction considère que depuis la conversion en société par actions le 2 mars 2010 tous les dividendes déclarés sont discrétionnaires.

Avant la conversion en société par actions, la déclaration de fiducie en vertu de laquelle le Fonds avait été créé prévoyait que les fiduciaires devaient, chaque mois, déclarer payable aux porteurs de parts l'encaisse distribuable pour ce mois. L'encaisse distribuable était calculée au niveau du Fonds et consistait en l'excédent des intérêts et dividendes reçus de l'ancienne New Look en sus des dépenses engagées par le Fonds.

Le certificat d'arrangement en vertu duquel l'ancienne New Look avait été créée prévoyait que les porteurs d'actions échangeables avaient droit à un

dividende par action équivalant à la distribution par part, en tenant compte de l'impôt des sociétés. Le dividende par action était établi aux 2/3 de la distribution par part, sauf dans la mesure où la distribution provenait de dividendes versés par l'ancienne New Look, auquel cas le dividende était égal à la distribution.

Les dividendes payés par l'ancienne New Look au Fonds étaient discrétionnaires et, par conséquent, les distributions provenant de ces dividendes étaient aussi considérés discrétionnaires.

	2010	2009
	\$	\$
Total des distributions et dividendes payés	5 064	5 893
Portion non discrétionnaire	726	3 619

## 23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'état consolidé du bénéfice net tient compte des opérations suivantes conclues avec des parties apparentées :

	2010	2009
	\$	\$
Revenus d'intérêts provenant d'un porteur de part sans contrôle	2	2

Ces opérations ont été conclues à la valeur d'échange établie et acceptée par les parties. Les avances consenties à une entité liée à un membre de la direction ne portent pas intérêts.

## 24. ENGAGEMENTS

New Look s'est engagée, d'après des contrats de location échéant jusqu'en 2020, à verser des loyers pour la location de bâtiments. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants :

Année	\$
2011	8 799
2012	8 126
2013	7 265
2014	6 497
2015	5 514
Et après	10 202
	46 403

New Look s'est également engagé à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisant 314 000 \$.

## 25. ÉVENTUALITÉS

New Look a des passifs éventuels qui pourraient découler de poursuites intentées dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que tout passif dépassant les provisions déjà comptabilisées dans les comptes et qui découlerait de ces éventualités n'aura aucune incidence défavorable importante sur les états financiers de la société.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## 26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers et les postes de bilan correspondants :

	2010 \$	2009 \$
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>		
Trésorerie	1 496	839
<b>Prêts et créances</b>		
Débiteurs	352	325
Incitatifs à la location	52	51
Avances incluant la portion à court terme	80	130
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 980</b>	<b>1 345</b>
<b>Autres passifs financiers</b>		
Emprunts bancaires		1 660
Créditeurs et frais courus	8 471	7 570
Distributions et dividendes à payer		496
Dette à long terme incluant la portion à court terme	11 029	8 483
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>19 500</b>	<b>18 209</b>

### Juste valeur estimative

La trésorerie, les comptes débiteurs excluant les taxes de vente, les emprunts bancaires, les créditeurs, les passifs courus ainsi que les distributions et dividendes à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur courte échéance.

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux dont New Look pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur estimative de la dette à long terme était essentiellement équivalente à la valeur comptable pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

## 27. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

La société est exposée à divers risques financiers incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêts, le risque de crédit ainsi que le risque de liquidité découlant de ses activités. La direction a la responsabilité d'établir des niveaux de risques acceptables et de réviser au besoin les activités de gestion.

La société ne conclut pas d'entente sur les instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

La direction a établi des objectifs et des politiques relativement aux risques financiers suivants.

### Risque de change

La société est exposée à la fluctuation des devises à l'égard des actifs et des passifs suivants, exprimés en dollars canadiens, aux 25 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

	2010 \$	2009 \$
Encaisse en dollars US	40	607
Comptes fournisseurs en dollars US	475	245
Comptes fournisseurs en euros	13	30

La société est également exposée au risque de fluctuations des devises à l'égard de l'achat de certaines marchandises dans le cours normal des affaires, aux montants de :

	Devises (en milliers)	\$CA
<b>En 2010</b>		
Achats en dollars US	\$US 5 103	5 275
Achats en euros	€ 195	263
<b>En 2009</b>		
Achats en dollars US	\$US 3 095	3 729
Achats en euros	€ 152	242

Sur la base de ces chiffres, une augmentation de 1 % de la valeur du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien augmenterait les frais de 53 000 \$ (40 000 \$ en 2009) et diminuerait du même montant le bénéfice avant impôts. Au début de 2009, la direction a établi une politique visant à couvrir par des contrats de change approximativement 50 % des achats en dollars américains prévus pour la prochaine période de 12 mois.

La société n'utilise pas la comptabilité de couverture; par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les contrats de change à terme en cours aux 25 décembre 2010 et 31 décembre 2009 sont des contrats d'achat de dollars américains. Ils se résument comme suit :

Echéance	\$US	Taux contractuel moyen en \$CA
<b>Au 25 décembre 2010</b>		
Moins de 4 mois	420	1,049
Entre 4 et 12 mois	679	1,044
<b>Au 31 décembre 2009</b>		
Moins de 4 mois	300	1,150
Entre 4 et 12 mois	850	1,085

Au 25 décembre 2010, la juste valeur estimative des contrats de change ci-haut mentionnés était un passif de 43 000 \$ (58 000 \$ au 31 décembre 2009) inclus dans les comptes créditeurs et les frais courus.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



## Risque de taux d'intérêt

Au 25 décembre 2010, 91 % (86 % au 31 décembre 2009) de la dette à long terme portait intérêt à un taux variable et New Look était ainsi exposée à un risque de liquidité résultant de la fluctuation des taux d'intérêts. Une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base résulterait en une augmentation des paiements d'intérêts annuels de 90 000 \$ (70 000 \$ en 2009).

La dette à long terme portant intérêt à taux fixe, incluant la dette escomptée ne portant pas intérêt, totalisait 1 029 000 \$ au 25 décembre 2010 (1 184 000 \$ au 31 décembre 2009). Par conséquent, New Look est exposée au risque de variation de la juste valeur découlant de la fluctuation des taux d'intérêts. Une variation du taux d'intérêt de 100 points de base résulterait en une variation de la juste valeur de la dette de 12 000 \$ (19 000 \$ en 2009).

L'objectif de la direction est de diminuer le risque de taux d'intérêt en utilisant une combinaison de taux d'intérêts fixes et variables.

## Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une perte soit subie lorsqu'une partie à un contrat manque à l'une de ses obligations. Généralement, la valeur comptable d'un actif financier représente le montant maximum exposé au risque de crédit.

## Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie est atténué de façon substantielle par l'assurance que ces actifs financiers sont placés dans des institutions financières importantes qui ont reçu une notation *Investment Grade* d'une agence de notation de premier plan et qui se qualifient en tant que parties contractantes solvables.

## Comptes clients

Le risque de crédit à l'égard des comptes clients est limité en raison de la politique générale consistant à exiger un acompte lors de la prise de commande et le paiement du solde lors de la livraison.

## Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité permet de maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et d'assurer que New Look dispose de sources de financement, telles des facilités de crédit d'un montant autorisé suffisant. La société établit des budgets et des projections de liquidités et a une politique de gestion des liquidités afin d'assurer la disponibilité de fonds nécessaires pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

L'analyse des échéances des passifs financiers, incluant les intérêts estimés, se détaille comme suit :

	Dette à long terme <sup>(a)</sup>	Autres passifs financiers <sup>(b)</sup>	Total
2011	879	8 471	9 350
2012	2 174		2 174
2013	2 873		2 873
2014	2 665		2 665
2015	2 572		2 572
2016	1 047		1 047
	12 210	8 471	20 681

- Il est fait l'hypothèse que la dette de 10 000 000 \$ à même le crédit Evergreen sera remboursée en 48 versements mensuels égaux à compter de juin 2012. Un intérêt estimé à 3,3 % sur cette dette est compris dans le tableau ci-dessus.
- Les autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires à court terme, les comptes créditeurs et frais courus, et les distributions et dividendes à payer.

## 28. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en ce qui concerne la gestion du capital sont les suivants :

- Poursuivre la croissance fructueuse de l'entreprise par une structure de capital conservatrice tout en maintenant et augmentant les dividendes; et
- Fournir aux actionnaires des rendements au-dessus de la moyenne proportionnellement au niveau de risque.

Le capital de la société est composé des capitaux propres, de la dette à long terme y compris la portion due à court terme et les emprunts bancaires à court terme. New Look gère la structure du capital en finançant sa croissance par une combinaison de l'utilisation des facilités de crédit et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

La structure de capital de la société est la suivante :

	2010	2009
	\$	\$
Capitaux propres	16 966	16 562
Dette à long terme incluant la portion due à court terme	11 029	8 483
Emprunts bancaires		1 660
Trésorerie	(1 496)	(839)
Capitalisation totale	26 499	25 866

Les balises utilisées par la société ont été modifiées en 2010 afin d'ajouter un ratio de couverture du service de la dette et du loyer. Ces balises et la performance en résultant se présentent comme suit :

		2010	2009
Dette portant intérêt <sup>(a)</sup> / BAIIA <sup>(b)</sup>	Maximum de 2,0	0,9	0,8
Dette portant intérêt <sup>(a)</sup> / Capitalisation totale	Maximum de 0,50	0,36	0,36
Couverture du service de la dette et du loyer <sup>(c)</sup>	Minimum de 1,1	1,5	1,3

- Aux fins de ce calcul, la dette portant intérêts est nette de l'encaisse; elle inclut tout solde de prix d'achat d'actifs à long terme même si ces soldes ne portent pas intérêts.

# Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 25 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



- b) Le BAIIA correspond au bénéfice net avant les frais financiers nets des revenus d'intérêts, l'amortissement et les impôts sur les bénéfices des quatre derniers trimestres. Il exclut les gains et pertes de change (sauf s'ils se rapportent au coût des ventes), les rémunérations sous forme d'options, les dépenses liées aux placements de portefeuille antérieurs et la participation sans contrôle.
- c) Le ratio de couverture du service de la dette et du loyer est égal au BAIIAL des quatre derniers trimestres moins les dividendes, les distributions, les actions ou parts rachetées et les impôts payés au cours de ces trimestres divisés par la portion courante de la dette à long terme, les frais financiers et le loyer. Le BAIIAL se définit comme étant le BAIIA plus le loyer.

Bien que la société ne soit pas assujetti en vertu de règles extérieures à des exigences en matière de capital, ses facilités de crédit sont assujetties à des clauses restrictives dont le respect d'un ratio de dette portant intérêt sur le BAIIA, lequel était respecté pour les exercices financiers terminés les 25 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

New Look n'a aucun engagement d'émettre des actions, sauf par l'exercice d'options. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités par laquelle le Fonds ou New Look pouvait racheter ses parts est venue à échéance le 30 avril 2010 et n'a pas été renouvelée.

## 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 16 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A payable le 31 mars 2011 aux actionnaires inscrits au 25 mars 2011.

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Benvest New Look (autrefois TSX: BCI.UN) a été converti en une société par actions portant le nom de Lunetterie New Look Inc. (TSX : BCI). Au 28 février 2011, New Look avait 10 039 732 actions ordinaires émises et en circulation. New Look est un chef de file dans les produits et services de l'optique dans l'Est du Canada exploitant un réseau de magasins lui appartenant et un laboratoire à la fine pointe de la technologie.



Pour l'exercice se terminant  
le 25 décembre

# 2010

## Coordonnées

### Siège social

1, Place Ville-Marie, bureau 3438  
Montréal, (Québec), H3B 3N6  
Tél : (514) 877-4299  
Télec : (514) 876-3956  
Site internet : [www.newlook.ca](http://www.newlook.ca)

### Renseignements

Lise Melanson  
Tél : (514) 877-4299  
Télec : (514) 876-3956  
Courriel : [l.melanson@benvest.com](mailto:l.melanson@benvest.com)

lunetterie  
**NEWLOOK**  
eyewear

## Conseil d'administration

**W. John Bennett**  
Président du conseil  
Lunetterie New Look Inc.

**C. Emmett Pearson**  
Administrateur  
Lunetterie New Look Inc.

**Richard Chemey**  
Secrétaire  
Lunetterie New Look Inc.  
Associé directeur  
Davies Ward Phillips & Vineberg

**M. William Cleman**  
Consultant entreprise de gestion  
Cleman Consulting Inc.

**Paul S. Echenberg**  
Président et chef de la direction  
Schroders and Associates Canada Inc.

**William R. Ferguson**  
Président  
Eric T. Webster Foundation

**Martial Gagné**  
Président  
Lunetterie New Look Inc.

# Rapport annuel

## Haute direction

**Martial Gagné**  
Président  
Lunetterie New Look Inc.

**Jean-Luc Deschamps**  
Premier vice-président et  
chef de la direction financière  
Lunetterie New Look Inc.

**Claire Boulanger**  
Vice-présidente  
Immobilier et Développement  
Lunetterie New Look Inc.

**Marie-Josée Mercier**  
Vice-présidente  
Ventes et Opérations  
Lunetterie New Look Inc.

**Mario Pageau**  
Vice-président  
Produits et services optiques  
Lunetterie New Look Inc.

**France Reimnitz**  
Vice-présidente  
Marketing et Mise en marché  
Lunetterie New Look Inc.

**Caroline Rouleau**  
Vice-présidente  
Services professionnels et Ressources humaines  
Lunetterie New Look Inc.